

Avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Adour Garonne et des communautés de communes membres du Syndicat Tarn-amont

Syndicat mixte  
du bassin versant  
**Tarn-amont**



# «MÉDIATION/ DIALOGUE TERRITORIAL VERS UN SCHÉMA DE CONCILIATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS LIÉES À L'EAU SUR LE BASSIN DU TARN - AMONT »

**KIPIK CONSEILS**



# RAPPORT DE MISSION

DATE **DÉCEMBRE 2023**

MAITRE D'OUVRAGE **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT TARN AMONT**

# Table des matières

<b>PARTIE 1 : CADRAGE DE LA MISSION.....</b>	<b>5</b>
1. OBJET ET AUTEURS DU DOCUMENT.....	6
2. CONDITIONS DE RÉALISATION.....	6
3. SOURCES, BIBLIOGRAPHIE.....	6
4. REPRISE DU CONTEXTE D'ÉTUDE.....	10
5. MÉTHODOLOGIE DÉVELOPPÉE.....	11
<b>PARTIE 2 : RÉSULTATS.....</b>	<b>16</b>
6. LES PRATIQUES.....	17
ZONE DU HAUT TARN - CEVENNES.....	19
LA BAINNADE.....	19
LE CANOË KAYAK SPORTIF.....	20
LE CANOË KAYAK DE LOISIR.....	21
LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE.....	21
LA PÊCHE DE LOISIR.....	23
ZONE DES GORGES DU TARN.....	24
LA BAINNADE.....	24
LE CANOË KAYAK SPORTIF.....	25
LE CANOË KAYAK DE LOISIRS.....	26
LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE.....	30
LA PÊCHE DE LOISIR.....	30
ZONE TARN DE MILLAU.....	31
LA BAINNADE.....	31
LE CANOË KAYAK SPORTIF.....	33
LE CANOË KAYAK LOISIR.....	34
LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE.....	35

LA PÊCHE DE LOISIRS.....	36
ZONE LA JONTE.....	37
LA BAINNADE.....	37
LE CANOË KAYAK SPORTIF.....	38
LE CANOË KAYAK LOISIRS.....	38
LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE.....	38
LA PECHE LOISIRS.....	38
ZONE DOURBIE.....	39
LA BAINNADE.....	39
LE CANOË KAYAK SPORTIF.....	42
LE CANOË KAYAK LOISIRS.....	42
LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE.....	43
LA PÊCHE LOISIRS.....	44
<b>7. LES INTERACTIONS.....</b>	<b>46</b>
A. REGARD GENERAL.....	46
B. REGARD PAR ACTIVITÉ.....	48
La randonnée aquatique.....	48
Le canoë kayak et les bateliers du Tarn.....	48
La baignade.....	48
Le camping.....	49
La pêche.....	49
C. APPROCHE TERRITORIALISÉE DES TENSIONS.....	49
8. LES IMPACTS PERÇUS.....	55
1. LES IMPACTS PERÇUS.....	56
2. LES IMPACTS PERÇUS PAR ACTIVITÉ.....	58
La baignade.....	58
La randonnée aquatique.....	58
Le canoë kayak Sportif.....	59



Le canoë kayak de loisirs.....	59
Les pratiques autonomes de loisirs ( gonflables, SUP, randonnée aquatique.....)	61
La pêche de loisirs.....	63
Autres.....	63
<b>9. ANALYSE ET PRIORITÉS.....</b>	<b>65</b>
Les points majeurs à retenir :.....	65
LES PRIORITÉS ( selon KIPIK).....	67
<b>PARTIE 3 : INTENTIONS ET PROPOSITIONS D’ACTIONS.....</b>	<b>68</b>
INTENTIONS.....	69
PROPOSITION D’ACTIONS SUITE AUX ENTRETIENS.....	70
Contact :.....	74



# PARTIE 1 : CADRAGE DE LA MISSION



## 1. OBJET ET AUTEURS DU DOCUMENT

Le document correspond au rapport écrit de la mission **“médiation dialogue territorial/mémediation sur son territoire autour des activités de loisirs liées à l'eau, dans un objectif de conciliation des usages, dans le respect des fonctionnalités des milieux aquatiques”**

Il est réalisé par l'agence KIPIK Conseils, supervisé par Samuel HOUDEMONT

## 2. CONDITIONS DE RÉALISATION

Les conditions de réalisation de la mission sont les suivantes :

- Recherches documentaires et analyse bibliographique des documents transmis via un Drive partagé
- **Une quarantaine d'entretiens qualitatifs** réalisés en face à face ou par téléphone de 1h à 5h par entretien, sur la base de la liste éditée avec le Syndicat du Tarn Amont.
- Réalisation de fiche d'entretien individuel “ ma pratique du Tarn Amont.”

- Missions sur site de Mai à Septembre 2023 sur l'ensemble du bassin versant pour des entretiens complémentaires, analyse des sites d'activités :
  - Terrain 12-13 mai Dourbie
  - Terrain 13-14 juin 2023. Tarn de Millau
  - Terrain 08-09 juillet 2023. Haut Tarn Cévennes
  - Terrain 19-20 juillet 2023 Gorges du Tarn et Tarn de Millau -Dourbie
  - Terrain du 09 -10 Août 2023 : Gorges du Tarn
  - Terrain 16 août 2023 : Gorges du Tarn
  - Terrain du 29 août 2023 Gorges du Tarn, Haut Tarn Cévennes
  - Terrain du 25 septembre Dourbie - Jonte - Tarn de Millau
- Réunion Visio 5 septembre 2023 avec les services de l'Etat : OFB, DDT 12,48,30 .
- Plusieurs réunions visio technique avec le commanditaire pour des points d'étape. .

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes contactées dans le cadre de cette étude pour l'accueil qui nous a été réservé.

## 3. SOURCES, BIBLIOGRAPHIE

### Pour la bibliographie

La bibliographie utilisée pour l'étude provient de 4 sources :

- Le commanditaire (Syndicat mixte du bassin versant du Tarn Amont ).
- Le réseau technique et professionnel de KIPIK Conseils
- L'analyse de données web sourcées.
- Les éléments transmis lors des entretiens avec les professionnels de la pleine nature.

La bibliographie présentée reprend les éléments essentiels des documents analysés, dans leur intégralité ou partiellement.

## **BIBLIOGRAPHIE FRANCE**

- CORNELOUP J (2016). Sociologie des pratiques récréatives en nature. Du structuralisme à l'interactionnisme. Ed. du Fournel - Collection Sportnature.org
- VIARD J. (2022). La révolution que l'on attendait est arrivée. Ed. de l'Aube, La Tour d'Aiguës
- Rapport Le développement des sports d'eau vive en France Impact sur les milieux aquatiques - Rapport CGEDD n° 009206-01, IGJS n°2015-I-27 établi par Fabienne ALLAG-DHUISME (CGEDD), Richard MONNEREAU (IGJS) et Thérèse PERRIN (CGEDD, coordinatrice)
- ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, SOCIO-ECONOMIQUE ET JURIDIQUE DES LOISIRS ET SPORTS D'EAU VIVE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME (dec 2017) syndicat de la Drôme SAGE DRÔME .
- CAHIER ESPACES ( 2015 ) Sports de nature, stratégies territoriales et tourisme
- INJEP NOTES & RAPPORTS RAPPORT D'ÉTUDE Baromètre national des pratiques sportives 2020
- Enquête Pratiquants APN 2021 par le CRTL Occitanie
- Rapport étudiants Pré-diagnostic des activités sportives et de loisirs liés à l'eau du bassin versant Tarn-amont , 2021
- Rapport de fin d'étude du projet CYBERI - Biofilms à Cyanobactéries Benthiques toxiques en Rivière : caractérisation, conditions de développement et stratégies d'échantillonnage , 2016
- Etude IRIS consultant "DREAL", 2005, impact Canyon sur Dourbie et Bramabiau
- ABEL-COINDOZ Rémi - Rapport de stage de Master Gestion de l'Environnement Parcours GEMAREC – 2ème année Conciliation des activités de loisirs et sports d'eau vive sur le bassin versant de la rivière Drôme Année 2020-2021
- Olivier-Peyronel-2019 CREPS-Envt et canyon-rapport-et-annexe

- Rapport Canyonisme PNR Haut languedoc - 2015
- Manifeste pour une pratique raisonnée du canyoning dans le Parc national des Cévennes
- Arrêté préfectoral Cadre Sécheresse 2023
- Arrêté Préfectoral Canyon 48 - 2016
- Arrêté Préfectoral Canyon bramabiau
- Arrêté Préfectoral Canyon 30 - 2012
- Arrêté de police de la navigation ARRÊTÉ inter préfectoral n° DDT-SREC-2019-169-0001 du 18 juin 2019
- Arrêté Preft police navigation 20150511\_ap\_RPP\_CELE
- Arrêté préfectoral liste franchissement d'ouvrages DRÔME
- Arrêté municipal 2018-04-20 AM Interdiction franchissement seuil Ste-Enimie
- Arrêté "sécheresse :
  - Avis de la Commission locale de l'eau du SAGE : Projet d'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin du Tarn -2023
- Courrier Bivouac site classé - 2021
- GUIDE CEN et Canyon - CEN 2018- Canyon-cours\_deau\_encaisses
- Guide sur la signalisation pour la navigation intérieure
- Communiqué de presse cyanobactéries 2023-07-13
- Support Présentation bilan ambassadeurs 2023
- Note BILAN AMBASSADEURS DES COURS D'EAU - SAISON 2023
- CONVENTION RELATIVE A LA PRATIQUE DE LA DESCENTE DE CANYON DANS LES GORGES SUPÉRIEURES DE LA DOURBIE – COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL -2001
- DOCUMENTS :
  - 2016-12 Guide entretien de rivières du chassezac
  - Plaquette barrage-galet 2022
  - CR - copil Vallée verte PNRGC 2023
  - Guide technique Desman des pyrénées 2020 + livret 4
  - Note impact canyon desman, 2020
  - Note SNGP CKDA 2013 - impact de la filière aquatique sur les milieux
  - Valentin Grollemund, Tableau Canyons utilisés professionnellement en Aveyron , 2023
  - Charte éco manifestation - CC Millau GC 2020
  - charte de activités pleine nature, CCMGC, 2021



- V4. MINI LIVRET - bonnes pratiques tran  
amont -2022 SMBVTA

## **BIBLIOGRAPHIE ETRANGER**

- Eau vive Quebec - [Comportements](#) éthiques en plein air à la pagaie
- Dickinson, J. and Lumsdon, L. (2010). *Slow Travel and Tourism*. London: Earthwatch.
- Getting Active Outdoors - A study of demography, motivation, participation in outdoor sports and recreation in England - SPORT ENGLAND/OIA - 2015
- Travaux INTERREG OURWAY - 2020

## 4. REPRISE DU CONTEXTE D'ÉTUDE

Le syndicat Mixte du bassin versant Tarn Amont est une structure jeune créée le 1er avril 2018, à laquelle ont été confiées des compétences avec de très forts enjeux : celui de la GEMAPI, dans un contexte climatique difficile, notamment dans un milieu karstique, et celui d'animateur de la concertation entre acteurs, autour de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Cette double compétence s'exerce sur la tête de bassin versant, dans un espace de grande qualité, marqué par la présence du PNR Grands causses, du Parc National des Cévennes, mais aussi d'un Grand Site de France et de nombreux outils et acteurs, au service de la préservation de ces milieux.

Cette qualité de l'environnement, que symbolisent les gorges du Tarn, de la Dourbie ou de la Jonte, est aussi un important vecteur de valorisation économique qui croît, année après année, de façon souvent désordonnée, générant depuis quelques années un sentiment de tension croissante entre acteurs.

Parallèlement à ce développement d'activités apparaissent des enjeux sanitaires et de nouvelles réglementations liées à la sécheresse et aux pratiques elles-mêmes. Pas à pas, on passe d'un espace de pratiques de loisirs, perçu comme infini, à une indispensable prise en compte de la limite des capacités d'absorption des milieux. Les premières tensions en cours entre acteurs en sont l'expression, mais elles imposent de lancer un débat territorial sur le bien commun qu'est le bassin du Tarn et le besoin de régulation des pratiques.

Dans ce contexte, **l'amélioration de la situation passe nécessairement par l'adaptation des pratiques de loisirs à la nouvelle réalité climatique, pour préserver la ressource.**

Pour autant, la dynamique des acteurs proposant des activités, prestations de pleine nature auxquels se rajoute près d'une centaine d'hébergements de plein air de type campings

sur le bassin Tarn Amont reste encore mal connue et les lieux et temps d'échanges collectifs balbutiants, en dépit des actions conduites par plusieurs acteurs locaux dont le SMBVTA depuis 2020.

## 5. MÉTHODOLOGIE DÉVELOPPÉE

### PHASE 1 : PRISE DE CONTACT AVEC LES ACTEURS ET CONSTRUCTION DES FICHES « MA PRATIQUE DU TARN AMONT »

Nous avons proposé d'organiser cette phase en 4 étapes

1. Identification des acteurs des activités liées à l'eau et constitution des grappes d'acteurs dans la mesure du possible.

Le Bassin du Tarn Amont est une tête de bassin, dont le réseau hydrographique se canalise entre les Causses pour former la rivière Tarn. Il est étendu, partagé sur des territoires à faible densité du Massif central, qui supposent éloignement et « spéciation » des pratiques.

Ce qui se passe sur le Tarn après Sainte-Enimie, n'est pas ce qui se passe sur le Bramabiau. Les acteurs sont divers dans leurs pratiques ( pêche, kayak sportif, baignade) et dans leur saisonnalité. Le kayakiste sportif sera là avec les hauts niveaux d'eau sur le Haut Tarn, on ne le verra pas en juillet, il sera remplacé par un touriste qui loue ou

vient avec son propre canoë... le pêcheur fréquentera prioritairement la rivière sur le début du printemps.

Il est donc essentiel, à cette étape, de **travailler une bonne compréhension du tissu des acteurs** qui interviennent dans le champ des activités de loisirs liées à l'eau, et de ne pas s'arrêter aux acteurs facilement identifiables. Le pratiquant allemand ou autrichien qui fréquente le Haut Tarn en Avril est peu visible, mais son impact sur les milieux aquatiques est probable, en circulant de rivières en rivières, du nord de l'Europe au sud de l'Europe, il transporte bactéries et microalgues, bien plus qu'un canoë de location à demeure sur le Tarn...

Cette première étape consiste donc à **réaliser un travail exhaustif d'identification des acteurs, des pratiques liées à l'eau**. Le SMBVTA a identifié entre 40 et 50 acteurs. Nous proposons, à partir de cette liste :

- de compléter, par nos réseaux et expériences, la liste des acteurs à associer.
- d'apprécier la spatialisation des acteurs entre les vallées et leurs affinités relatives, pour apprécier d'éventuels regroupements en « grappes ».

Nous appelons grappe : un ensemble d'acteurs de proximité qui se connaît, partage des pratiques et peut, le cas échéant, porter un même regard et discours.

Notre approche, à cette étape, est d'**identifier le nombre d'acteurs et de grappes présents sur le Tarn Amont** car c'est à partir de ce recensement que nous organisons les entretiens en direct avec les acteurs.

Cette étape est aussi l'occasion de **prendre contact avec les démarches en cours d'animation des acteurs sur le territoire.**

Nous avons contacté les acteurs publics et dispositifs suivants :

- Programme RECREATER. Nous participons à ce programme sur d'autres territoires.
  - Opération Grand Site des Gorges du Tarn
  - Projet Itinérance GR 736
  - Pôle de Pleine Nature
  - Démarche Millau Pleine Nature
2. Finalisation de la fiche « Ma pratique du Tarn Amont. » Avant de prendre contact avec les acteurs, nous avons souhaité cadrer notre outil qui a été le support de nos entretiens mais aussi de restitution des entretiens conduits avec les acteurs.

Cet outil a plusieurs objectifs :

- Cadrer, pour l'ensemble des entretiens, les points évoqués durant la rencontre.
- Permettre, en amont, aux acteurs de réfléchir ou pré-remplir la fiche.
- Faciliter, pour les acteurs, l'identification des points saillants de leur pratique et de son impact.
- Faciliter la compilation et la comparaison des fiches à un moment t, pour un possible suivi des pratiques des acteurs sur la durée ( Fiche de progrès)

Cette fiche comporte, 3 grandes parties :

- **Une présentation de la pratique de l'acteur** rencontré : activités, saisonnalité, volume, matériels, motivation, fonctionnement (d'où je viens, où je me gare,...), perception de la dynamique de sa pratique ( croissance, chute, objectifs personnels...). Cette partie est rassurante pour l'acteur lors de l'entretien, elle le met en situation tout en lui imposant de porter un regard décentré sur sa pratique.
- **Une présentation de son interaction avec les autres usagers du milieu.** Il s'agit d'amener l'acteur à expliciter les tensions, conflictuelles avec les autres acteurs. Nous situons dans le temps et l'espace les difficultés, nous apprécions



la récurrence des évènements, nous croisons avec d'autres informations recueillies.

- **Une présentation de sa perception de son impact sur le milieu.** Cette étape est plus difficile à conduire, elle vient à la fin de l'entretien et s'introduira par le changement climatique et les « arrêts sécheresse » qui imposent de se poser la question de son impact.

Il s'agit aussi pour nous d'apprécier, avec cette étape, la **capacité de l'acteur à repenser sa pratique** ou la faire évoluer. Les vidéos issues du colloque Qualité de l'eau et activité de loisirs liées à l'eau du 2 juin 2022 ont été valorisées pour que chaque acteur ait un niveau d'information de base.

- **Une partie libre d'expression** offrant des propositions d'actions, des idées. Nous chercherons, dans cette partie, sans trop influencer l'acteur, à **apprécier sa capacité à s'intégrer à un collectif et sa capacité à se projeter pour améliorer sa pratique.**

### 3. Rencontre des acteurs pour un entretien autour de la fiche « ma pratique du Tarn Amont ».

Nous avons rencontré 50 acteurs. Les entretiens ont duré entre 2h et 5H.

## PHASE 2 : ELABORATION D'UN DIAGNOSTIC DES PRATIQUES ET DES IMPACTS PAR SECTEUR

Cette phase permet de consolider, à l'échelle du bassin versant du Tarn Amont, les données recueillies auprès des acteurs.

L'ambition est de vous offrir un diagnostic des activités liées à l'eau sous 4 angles :

- **les pratiques**, sur lesquelles nous avons souhaité obtenir des données quantitatives, qualitatives et de spatialisation des activités.

- **les interactions avec les autres acteurs** et notamment les éventuelles tensions, sentiment de saturation ou difficultés

- **Les impacts au milieu et à la ressource.** Au-delà des impacts, la matière des entretiens devrait initier des pistes d'amélioration que nous avons repris dans la phase 3.

- **Notre analyse générale de la situation.** Notre expertise sur différentes rivières et sur les impacts des activités de pleine nature nous a permis, au-delà du déclaratif, d'amender si nécessaire les éléments issus des entretiens.

Le travail sur la fiche méthodologique « ma pratique sur le Tarn Amont » nous a offert des données qui peuvent :

- être comparées et compilées pour avoir une approche globale.

- faire l'objet d'une spatialisation via un SIG pour le travail de partage de la phase 3. ( non réalisable)

Cette phase a permis :

- de bien identifier la situation et les grands enjeux sur la ressource,
- d'identifier des sujets ou des zones de tensions
- d'envisager des leviers opérationnels.

A l'issue de cette phase, nous disposons de 2 documents de rendu :

- Un rapport diagnostic
- Une synthèse diagnostic sur un support de présentation.

### **PHASE 3 : PARTAGE DU DIAGNOSTIC, MÉDIATION SUR DES ACTIONS D'AMÉLIORATION, IDENTIFICATION DES CLEFS DE CHANGEMENT**

Nous proposons, à la phase 3, d'organiser un séminaire de partage lors de 2 **demi-journées**.

Il s'agit de **présenter le diagnostic des acteurs » dans un cadre élargi** aux acteurs majeurs rencontrés en entretien, et à l'ensemble des autres acteurs des activités liées à l'eau.

Ce séminaire se prépare en amont avec le SMBVTA, voire d'autres partenaires intéressés à la démarche.

Le contenu pourrait s'articuler autour de 4 temps :

- **Une photographie des activités liées à l'eau sur le bassin versant.** Nous essayerons de localiser, chiffrer les fréquentations, spécifier la saisonnalité, évaluer les parcs de matériels (canoës en location, gabares, kayaks sportifs,...)
- **Le partage des éventuels sujets de tensions** entre acteurs et leur localisation,
- **Les impacts évalués sur les milieux et les voies de progression** pour maintenir les activités dans un équilibre avec la préservation de la ressource,
- **L'animation d'un débat avec l'auditoire.** L'ambition sera d'envisager des actions rapides pour traduire concrètement les intentions

d'amélioration de la situation. Nous aurons préalablement ciblé des actions possibles avec le SMBVTA dans un travail préparatoire.

La dynamique de la réunion, et les prémisses d'un collectif d'acteurs autour des activités liées à l'eau, nous témoigneront du volontarisme et de l'intérêt de poursuivre vers une tranche conditionnelle.

#### **Cette méthodologie a été suivie dans sa globalité et adaptée sur les points suivants :**

- Différenciation entretiens téléphoniques et rencontres des acteurs principaux sur le terrain, lors des phases de terrain
- Non diffusion des fiches d'entretien "ma pratique du Tarn Amont." pour conserver la confidentialité des entretiens.
- Comptage de fréquentation des pratiques compte tenu du défaut de données chiffrées sur les pratiques APN du bassin versant.

# PARTIE 2 : RÉSULTATS





## 6. LES PRATIQUES

Nous développerons, dans cette partie, une approche diagnostique des pratiques de plein air opérant sur le bassin versant du TARN AMONT en lien avec la ressource EAU.

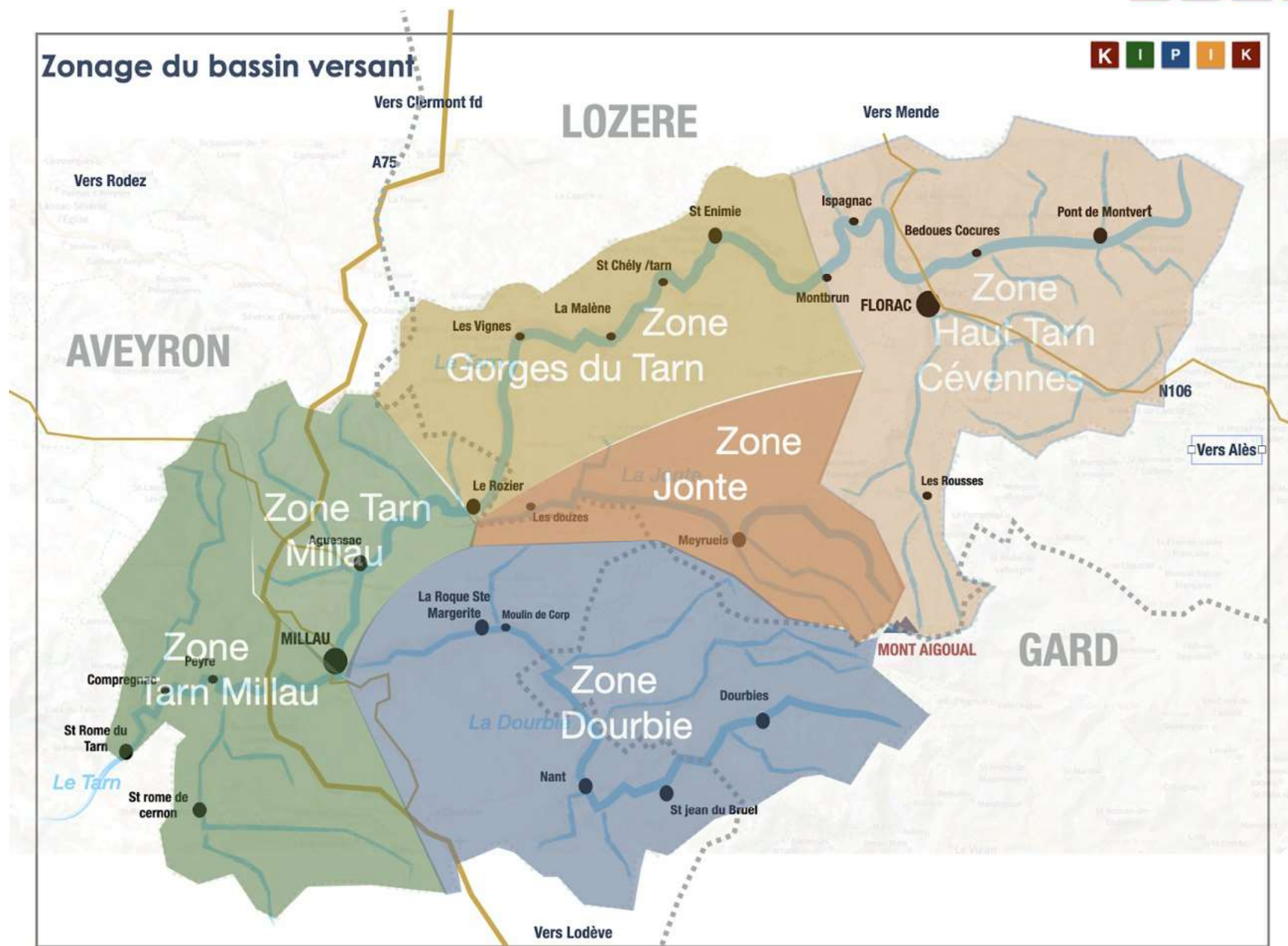
Le caractère étendu du bassin versant, sur 3 départements, GARD - LOZÈRE - AVEYRON, dans un relief contrasté, nous a conduit à différencier **5 zones** :

- **Haut Tarn Cévennes**
- **Gorges du Tarn**
- **Tarn de Millau**
- **La Jonte**
- **La Dourbie**

Nous avons travaillé sur **5 activités liées à l'eau** impliquant des acteurs différenciés :

- La baignade
- Le kayak sportif
- Le canoë kayak de loisirs (intégrant les pratiques de SUP et activités émergentes)
- La randonnée aquatique, avec ( canyoning) ou sans corde
- La pêche de loisir





## ZONE DU HAUT TARN - CEVENNES

Cette Zone correspond au bassin versant à l'amont de Montbrun (Tarn) et intègre le chevelu du bassin versant dont le Tarn, le Tarnon, la Mimente, etc. Ce choix arbitraire s'appuie sur une différenciation des pratiques plein air depuis ce point. Montbrun correspond au point de mesure usuel des niveaux d'eau pour les pratiques récréatives en rivière et correspond à une résurgence qui alimente le Tarn et **assure le début d'une pratique canoë de loisir en location** sur une large partie de la période estivale, c'est aussi l'entrée vers les gorges du Tarn.

### LA BAIGNADE

**La baignade est une pratique courante** sur l'ensemble du chevelu de rivière, avec une intensité plus forte autour :

- des campings à ouverture saisonnière, le plus souvent situés en bord de cours d'eau
- des bourgs proche de l'eau (Florac, Bedouès et Cocurès, Ispagnac, Quézac, pont de Montvert)
- Des parkings routiers rendant le stationnement et l'accès à l'eau "visibles depuis la route".
- Plus occasionnellement, des pratiques peuvent concerner des "Spots" de baignade et de jeu dans

l'eau accessibles après des marches plus ou moins longues comme les sources du Tarn, le Tarnon.

**La volumétrie estimative de baigneurs est plus faible que sur d'autres zones** du bassin mais correspond à des pratiques sur **des masses d'eau dont les débits sont plus faibles** et avec des enjeux biodiversité plus forts (écrevisses à pattes blanches) et situés dans la Zone PN Cévennes. **Les 12 baignades<sup>1</sup> identifiées avec les communes** sur la zone fixe des points connus et fréquentés. **Le nombre de baignades sur la zone est beaucoup plus important, nous estimons à 3 fois plus, soit environ 40 sites**, plutôt localisés sur le secteur Tarn et Tarnon.

3 facteurs influencent la pratique de baignade :

- La saisonnalité : de mai à septembre. Le pic d'intensité est estival sur cette zone. Il est constaté des pics également lors des WE et jours fériés en avant saison. (juin)
- Les conditions climatiques notamment estivales influencent fortement la pratique.
- Le niveau d'eau des cours d'eau

<sup>1</sup> Les 12 baignades déclarées par les communes correspondent aux zones fixes des points connus et les plus fréquentées. Ces 12 baignades font l'objet d'un suivi de la qualité des eaux de baignades du 1er juillet au 31 août. Sur les 12 baignades, une est dite aménagée avec la présence d'un surveillant de baignade pendant la période estivale (Baignade du Pont de L'horloge - Pont de Montvert)  
Le SMBVTA accompagne les communes gestionnaires de ces sites dans le cadre d'une convention de partenariat (2021-2024).





Point particulier : Les spots de baignades "isolés", requérant des marches d'approche, concernent moins de personnes en volume mais se localisent sur des points précis, à l'exemple des sources du Tarn, qui peuvent générer des fréquentations très régulières durant la saison.

Il est noté l'effet de la Voie verte de Florac sur la baignade sur la Mimente depuis 2023.

## LE CANOË KAYAK SPORTIF

Il correspond à la pratique reine de la pratique du kayak de rivière.

**La zone de pratique du Haut Tarn est mondialement reconnue par sa technicité et son esthétique.** Tout kayakiste se doit de passer sur ce secteur qui fait partie de l'appellation "haute rivière" d'usage dans le monde du kayak.

On peut encadrer cette zone depuis le hameau de Villeneuve, à l'amont du Pont-de-Montvert, jusqu'au hameau de La Vernède à l'aval.

Quelques portions de rivière de la zone viennent compléter l'usage du kayak sportif, le plus souvent pour "rentabiliser le déplacement" ou faire face à des niveaux d'eau trop élevés ou trop bas. Il s'agit :

- soit du MOYEN TARN situé entre le hameau de La Vernède et la commune de Bédouès-Cocurès, voire jusqu'à Florac.
- Soit de la Mimente.
- Très très occasionnellement, le HAUT TARNON est pratiqué, mais la rareté et le caractère éphémère de

ses conditions peut quasiment le sortir des sites de pratique. Certaines années, il n'y a pas une journée où la rivière est suffisamment en eau pour être descendue.

**Le kayak sportif se pratique sur des plages de niveaux d'eau importants, qu'aucune rivière de la zone ne maintient sur des périodes longues. La pratique est donc occasionnelle** et corrélée, jusqu'à aujourd'hui, à la saison de fortes précipitations : printemps ( Mars - Mai) et automne ( épisode cévenol), de belles descentes peuvent s'organiser selon le régime des pluies.

**La pratique est limitée à un public très averti** de pratiquants en clubs, rattachés à la FFCK et de sportifs accomplis et autonomes, vu le niveau technique requis. **La pratique se réalise en groupe** pour des raisons de sécurité. Le développement d'informations numériques sur les niveaux d'eau de type "vigicrues", ou des sites et applications spécifiques comme eauxvives.org ou l'apps RIVERMAP® ont considérablement facilité l'identification des bonnes conditions et **facilite les concentrations de pratiquants** qui se déplacent pour ces conditions favorables.

- **Le Haut Tarn (7km)** accueille néanmoins un nombre limité de pratiquants, estimé entre **300 et 500 personnes par an, et autour de 15 descentes réalisées par an** entre la mi-octobre et la mi-mai. **Un rassemblement national** de kayakistes a lieu et regroupe environ **180 kayakistes en avril**.



- **Le Moyen Tarn** (4,5km) accueille essentiellement des clubs locaux, donc moins nombreux : il s'agit, pour **chaque club, de 8 à 15 kayakistes par sortie, sur 15 descentes potentielles par an**. Les Clubs qui fréquentent le site sont ceux de proximité régionale :
  - MENDE
  - NÎMES
  - MONTPELLIER
  - ZONE AUVERGNE
  - MILLAU, mais les pratiquants sont davantage tournés vers la Haute Dourbie
- **La Mimente** est moins fréquentée, principalement le WE par des clubs locaux et sur une **fréquence de 5 à 10 sorties par an**.
- Les sources du Tarnon ont une praticabilité kayak très rare.
- **La zone Florac - Quézac** est fréquentée par les clubs locaux, en stage ou sortie journée, en hiver, pour l'essentiel et pour les plus jeunes n'ayant pas le niveau pour les autres parcours.

Présents sur un WE ou quelques jours, les kayakistes sportifs affectionnent le camping sauvage sur le secteur de la Vernède mais, de plus en plus, les campings locaux sur Pont de Montvert, Bédouès et Cocurès, voire Florac, quand les périodes d'ouverture correspondent avec leur pratique ...

**La pratique est essentiellement "hors saison"** des fréquentations touristiques et des pratiques de plein air estivales.

## LE CANOË KAYAK DE LOISIR

Il correspond à 2 types de pratiques :

- La pratique autonome qui correspond à des propriétaires de canoës ou de kayak qui s'organisent par leurs propres moyens, une descente à la journée ou en itinérance. **Cette pratique existe sur la zone uniquement du TARN, à l'aval de Florac**, elle correspond à un nombre réduit d'individus, essentiellement sur des itinérances, avec des bateaux gonflables ou des canoës ouverts. Un exemple : on l'estime à **moins de 50 embarcations par an** mais le chiffre est en croissance, avec le développement de l'accessibilité du matériel et la visibilité numérique de la pratique et quelques supports [topoguide](#) .
- La pratique de location de canoës. Cette pratique est absente sur la zone.

## LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE

Elle correspond en fait à **2 types de pratique différenciées** :

- La randonnée aquatique sans corde. Il s'agit de se déplacer en descendant un cours d'eau escarpé, en profitant du relief pour sauter dans des vasques ou se laisser porter par le courant. Cette pratique peut se pratiquer librement ou avec un accompagnement de professionnels dont la qualification professionnelle est relativement ouverte ( BPJEPS Canoë Kayak,...)

- La randonnée aquatique avec corde, que l'on nomme plus communément "canyoning", et qui intervient dans des reliefs plus pentus encore et impose l'usage de cordes et de matériel de sécurité pour circuler tout au long de la ligne d'eau. Elle fait appel à peu de pratiquants autonomes et nécessite un encadrement avec une qualification plus rare qu'en randonnée aquatique sans corde : DEJEPS Canyon, GHM,...

Les 2 pratiques ont lieu sur la zone, sur des sites spécifiques.

#### RANDO AQUA SANS CORDE

- **Source du Tarn.** Le site est situé à proximité du pont de Montvert ( Villeneuve) , il fait partie des sites "vendus" avec un encadrement professionnel. Les professionnels qui y accompagnent des clients ont négocié, avec les propriétaires fonciers, un droit d'accès à la rivière. La fréquentation est **estimée à 2500 personnes accompagnées par an sur ce site.** Des randonneurs, baigneurs, locaux connaissant le site, peuvent s'y rendre de façon autonome sans encadrement avec leur propre matériel. Ce nombre semble limité et **inférieur à 500 personnes par an.** la période de pratique débute de mi avril à fin septembre.
- **Autres sites.** La randonnée aquatique, n'impliquant pas de matériel de sécurité, est une pratique accessible même sans combinaison, en cœur de saison estivale. Elle devient donc **possible sur de nombreux lieux et peut être assimilée à de la baignade ludique.** De cette façon, certains sites

fréquentés par des professionnels peuvent être identifiés lors d'une prestation, et à nouveau fréquentés de façon libre, un peu plus en amont et un peu plus en aval, voire les jours où la pratique est interdite pour les professionnels.

#### RANDO AQUA AVEC CORDE : CANYONING

- **Tapoul.** Ce canyon est situé sur la commune des Rousses, en Lozère. Il est le canyon majeur du périmètre et canalise les principales entreprises de plein air offrant du canyoning : un incontournable du canyoning. Il est aussi **le plus fréquenté : 7500 personnes sur la saison,** entre individuels et professionnels. La mairie de



Rousses, qui coordonne la gestion du flux du canyon via **un service payant** de navette, dénombre, en 2022 : **47 entreprises différentes** qui fréquentent le canyon et un noyau dur de **10-12 entreprises très présentes**. Le pic de fréquentation oscille autour de **300 personnes par jour sur quelques jours en août**. Le Canyon du Tapoul est un exemple de l'organisation et de la valeur ajoutée apportée par une pratique de plein air, sur un territoire rural. La forte implication de la mairie de Rousses, depuis de nombreuses années, sur le Plein Air, et l'organisation de la pratique canyon est notable. Il s'ajoute une pratique partenariale, entre acteurs publics et privés, **initiée et poursuivie par le Parc National des Cévennes**, qui s'est traduit, dans la définition consensuelle d'un [manifeste de bonnes pratiques canyons](#).

## LA PÊCHE DE LOISIR

Le réseau hydrographique étendu sur la zone et le caractère préservé de la ressource Eau sont des facteurs positifs pour une pratique de la pêche loisir et sportive.

La pêche aux salmonidés (truite) est quasi exclusive sur la zone. **Elle se pratique en ruisseau** et concerne **un public de passionnés et d'experts pour l'essentiel, locaux, excursionnistes et en séjours touristiques**.

L'organisation de la redevance de pêche, qui intègre des réciprocitys de pêche ( je peux acheter ma carte de pêche dans le Puy de Dôme et pêcher en Aveyron) ne s'applique pas en Lozère.

Si, en France, on compte globalement 1 pêcheur ayant pris **une carte de pêche pour 44 habitants**, en Lozère, on compte [une carte de pêche pour 5 habitants](#).

Le périmètre du Haut Tarn et Cévennes est donc un des très haut lieu national de pêche, en lien avec son altitude et la préservation de la ressource.

Il est tout de même noté par les acteurs :

- **Une stabilisation, voire un affaiblissement, de la pratique sur la zone**, par une évolution des pratiques vers d'autres types de pêche chez les jeunes (carnassiers) et **le vieillissement des pratiquants sur la pêche à la truite** ( mouche,...).
- **Une présence contrastée de pêcheurs : forte à l'ouverture et la fermeture**, plus diluée en saison.
- **La contrainte physique d'accès** à certains cours d'eau à laquelle s'ajoute la fermeture de certains milieux, par déprise agricole et défaut d'entretien. ( réseau secondaire de rivière)

## ZONE DES GORGES DU TARN

Cette zone correspond à la rivière Tarn de Montbrun (48) à Mostuéjols (12) avec la confluence de la Jonte. Cette zone est un point d'attractivité touristique majeur du bassin versant, tant pour les activités liées à l'eau que pour la présence d'hébergements touristiques.

On note que **ce secteur à très forte valeur paysagère et patrimoniale est un site classé**, ce qui induit notamment une vigilance (au moins théorique) plus soutenue quant au respect des patrimoines naturels et culturels et leur préservation. Le camping y est interdit.

### LA BAIGNADE

La conformation de la zone largement encadrée par des falaises et des pentes abruptes, et formant des gorges, pour la rivière TARN offre peu d'espace, en dehors du lit majeur.

**Les zones les plus plates ont été investies par les activités humaines** à fortes valeurs ajoutées, notamment l'hôtellerie de plein air.

On compte, sur la zone, une capacité d'accueil des campings évaluée à **2000 places** pour un linéaire de **45 km avec 13 structures identifiées**.

La baignade est une des raisons identifiées par les acteurs du tourisme pour la venue des clientèles et notamment celle des campings.

**L'accès à l'eau du Tarn est donc davantage qu'une condition du tourisme : aujourd'hui c'est la raison essentielle.**

Ce point conduit donc à **lier la fréquentation des campings à la pratique de baignade**, en dépit de la présence de piscines dans la majorité des campings .

La baignade, sur ce secteur, correspond, par ordre décroissant de fréquentation, aux :

- pauses des pratiquants de canoë. La descente des gorges du Tarn en canoë **génère en moyenne 3 pauses de faible durée dont une pause déjeuner**. Ces pauses sont réalisées sur **des secteurs peu accessibles sans canoë** et le plus souvent en dehors des plages "officielles" ou identifiées comme zone de baignade. Ces pauses sont toutefois bien plus courtes pour les pratiques de location. Les comptages de terrain<sup>2</sup> nous amènent au chiffre d'un pic de baigneurs issu des canoës de **2560 personnes/ jour**

Il faut noter que cette valeur journalière est à pondérer au regard du temps passé en activité de baignade qui peut être **estimé entre 45min et 3h sur la journée**.

- campings, le plus souvent situés en bord de cours d'eau, d'une **capacité totale de 2000 personnes**. Le pic estimé de clients de camping devenant baigneurs dans le Tarn correspond à **850 pers/jour**, sur une période de haute intensité touristique de **20 jours**. Ce nombre est fortement réduit en dehors de cette

---

<sup>2</sup> pour évaluer le pic d'embarcations par jour et le nombre de personnes par jour sur l'eau

période et **lié naturellement aux conditions climatiques.**

La durée de fréquentation des baignades est évaluée **entre 3 et 10H sur la journée.**

- fréquentation depuis les bourgs proches de l'eau (Montbrun, Saint Enimie, Saint Chély du Tarn, la Malène, Les Vignes, le Rozier)

La baignade depuis les plages des bourgs est une pratique courante, elle correspond à **7 des 12 zones de baignade déclarées par les communes** et fait l'objet d'un contrôle de qualité de l'eau et d'un comptage, par l'équipe des ambassadeurs des cours d'eau du Syndicat du Tarn Amont. Nous évaluons le pic de l'ensemble des sites à **450 personnes /jour**. La durée de fréquentation des baignades est évaluée **entre 3 et 10H sur la journée** comme pour les baigneurs issus des campings .

- parkings routiers rendant le stationnement et l'accès à l'eau possible. Cette pratique peut concerner :
  - des baigneurs "locaux",
  - des baigneurs issus des campings
  - des baigneurs excursionnistes, présents pour la journée.

Le pic de fréquentation possible est **lié à la capacité des stationnements en bord de route**. Sur le périmètre exclusivement lozérien nous évaluons **le nombre de zones de parking possibles à 90** sur les 2 côtés de la route et à une capacité évaluée à **390 places de véhicules VL** et à **1000 baigneurs potentiels / jour**.

**Soit 6010 baigneurs /jour évalués** au pic de fréquentation sur la zone.

Des sites sont particulièrement identifiés comme sur Saint-Chély-Du-Tarn (commune de Gorges-du-Tarn-Causse), la plage des Basaltes (commune de Mostuéjols), et sur un site moins identifié car un site de baignade "sauvage": le rocher du Champignon en rive gauche (commune de Massegros-Causse-Gorges), où nous avons dénombré 80 baigneurs .

## **LE CANOË KAYAK SPORTIF**

Il est **très peu présent** sur la zone, compte tenu de la faible technicité des parcours. Il est noté un parcours pratiqué par les clubs de canoë kayak locaux ( Club de Mende - Lozère et club de Millau) : **les Vignes - le Rozier**.

La pratique a lieu **en avril et mai** avec des niveaux d'eau plus conséquents et se destine à l'encadrement des débutants.

**Il est estimé entre 100 et 200 personnes issues des clubs par an et une dizaine de sorties.**



## LE CANOË KAYAK DE LOISIRS

Il correspond à 2 types de pratiques :

- La pratique autonome qui correspond à des propriétaires de canoës ou de kayaks qui s'organisent par leurs propres moyens une descente à la journée ou en itinérance.

La pratique est présente sur le secteur des gorges qui est le secteur le plus convoité. Si **les proportions restent faibles en nombre** de pratiquants autonomes ( < 10% du volume de canoë qui circulent sur l'année), il est constaté une croissance de cette pratique sans cadre, avec des matériels de 4 types :

- Canoë type open canoë rigide pour les pratiquants experts
- Canoë et kayak gonflables : la majeure partie des pratiquants
- Stand up paddle
- Packraft.

Les pratiquants fréquentent les gorges **entre Avril et Juin** pour les plus expérimentés. On retrouve également une fréquentation en juillet et août et lors des jours fériés, qui sont plus néophytes.

Ces pratiquants fonctionnent **en itinérance sur plusieurs jours et à la journée**.

Ils peuvent faire appel au service des loueurs pour faciliter leur navette de retour ou d'aller.

Il est constaté la pratique du bivouac dans les gorges par certains pratiquants ignorant la réglementation liée au site classé.

- La pratique de location de canoës.

La zone des gorges du Tarn de St Enimie au "pas de Soucy" **concentre les parcours les plus pratiqués de location de canoës.**

La pratique est cadrée par [un arrêté interdépartemental de police de navigation](#) datant de 2019. On note des obligations concernant l'équipement et une définition d'un niveau d'eau pour la pratique du rafting<sup>3</sup>, **soit 1m10** sur l'échelle vigicrues de Montbrun. Les loueurs de canoës, dans une pratique responsable, ont pour règle commune en 2023 de ne plus louer de canoës sans accompagnement **au-dessus de ce seuil de 1m10**. Il est questionné, par certains loueurs, la possibilité d'accroître ce seuil à 1m20.

On trouve, sur cette portion du Tarn, la majeure partie de la flotte en location évaluée sur les gorges **entre 1250 et 2000 bateaux** (canoës 2-3 places et 1 place confondus). Attention, les diverses sources d'information divergent largement sur l'évaluation du nombre de bateaux.

Notre évaluation de la flotte nous semble la plus vraisemblable et croise les comptages de terrain.

---

<sup>3</sup> entre Florac et les Vignes (amont de la digue), interdiction de pratique en dessous des 1m10

Le constat étant fait de la faiblesse des chiffres sur la fréquentation des gorges, **nous avons procédé sur le terrain au comptage des bateaux entre 8H30 et 19H sur la période de forte intensité entre le 01 août et le 15 août 2023** selon des paramètres croisant :

- Température favorable > 25°C
- Très beau temps prédit depuis plus de 48 heures par les services météo
- mercredi : jour favorable au pic de fréquentation

Nous avons dénombré le pic de passage à **1306 bateaux/jour**, avec un pic à **305 bateaux/heure** soit 5 bateaux/min depuis le site dit "rocher du Champignon". Le nombre de personnes est estimé à **2561 personnes passées sur l'eau** dans les gorges le jour du pic.

Cette valeur est un maximum atteint sur un point concentrant les fréquentations. Nous estimons **que seulement 10 à 15 jours par an permettent d'approcher ce chiffre à 15% près.**

Les 350 autres jours de l'année, **la fréquentation est évaluée de 0 à 140 bateaux loués / jour** soit 10% du pic.

Pour comparaison, **le pic de fréquentation de la rivière Ardèche est évalué à 3100 bateaux /jour** sur le secteur du pont d'Arc.





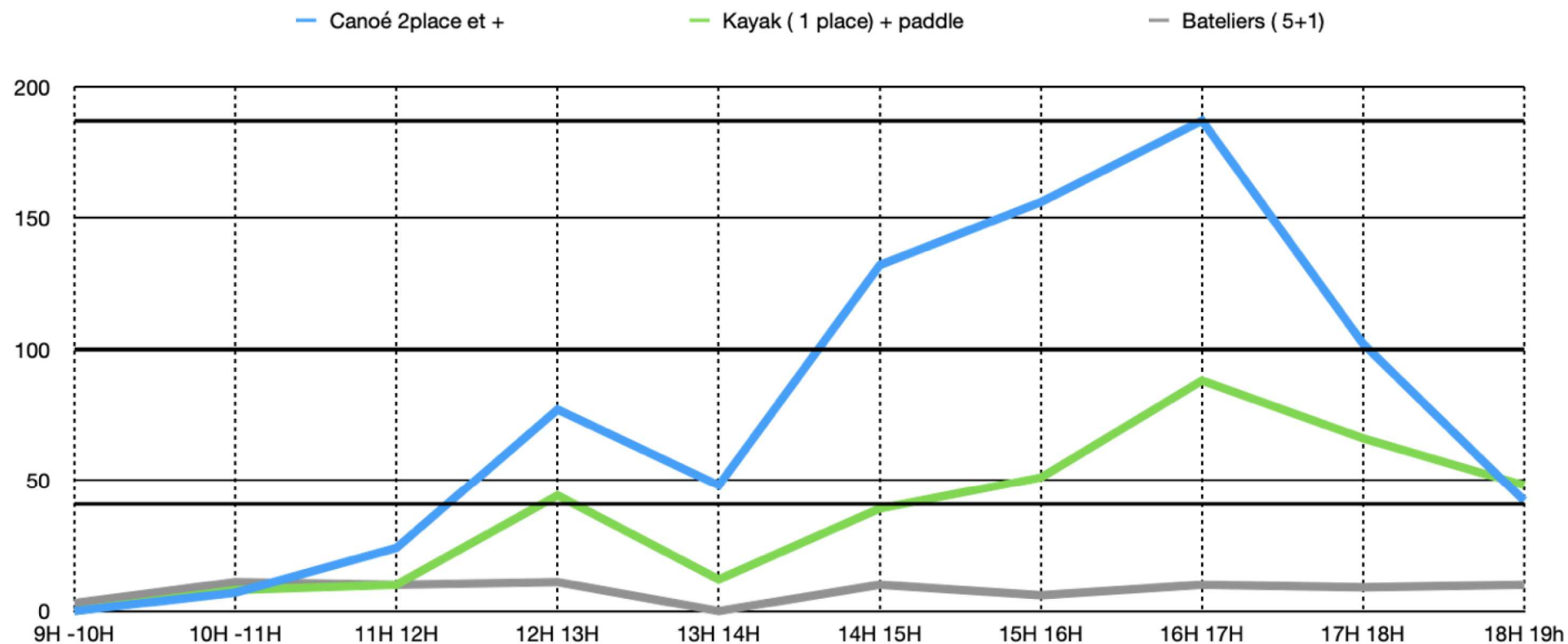
**Le cas des bateliers des gorges du Tarn.** Lors des séquences d'observation et de comptage, nous avons compté le nombre de barques. Sur les 1306 embarcations, il y avait **86 barques** lors du pic de location. On peut noter que **les clientèles des bateliers sont "captives" et accompagnées.**

**Elles ne s'arrêtent pas pour se baigner** et ne sont donc pas comptabilisées en baigneurs lors de leur descente.

**Une pratique nocturne est constatée.** Elle est encadrée par des dérogations à l'arrêté interpréfectoral de police de navigation (48, 12). La pratique reste limitée et encadrée en 2023.



Typologie de fréquentation sur le site du Rocher du Champignon, jour de Pic de fréquentation - Août 2023



## LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE

La zone des gorges ne présente pas de site de randonnée aquatique avec corde ( canyoning ).

Il est évoqué **un canyon sec qui termine dans le secteur du pas de Soucy** qui est valorisé en canyon à rappels et peut finir dans le Tarn. Il est très peu fréquenté.

On trouve par contre de la randonnée aquatique sans corde:

- **Le site du Pas de Soucy** fait l'objet d'une valorisation par des professionnels sous l'appellation randonnée aquatique. Ce site a été utilisé au début du canyoning dans les années 1990 pour être délaissé jusque dernièrement. Il est noté **des difficultés sur ce site visité par des baigneurs sans encadrement**, en dépit de l'arrêté interpréfectoral de police de la navigation de 2019 et l'arrêté municipal interdisant la baignade. Les professionnels qui le fréquentent, dénombrent **plus de 50 interventions de leur part pour empêcher des accidents** de personnes et enfants se mettant en danger seul. Il est rappelé qu'un professionnel du plein Air se doit de porter assistance à toute personne se mettant en danger, clients ou non...



Ce site semble accueillir autour de **2000 pers/ an en accompagnant par des professionnels.**

Il semble de plus en plus utilisé par différentes entreprises et nous semble à cadrer dans son fonctionnement et sa signalétique de sécurité qui reste perfectible.

## LA PÊCHE DE LOISIR

La zone des gorges du Tarn se comporte comme la zone amont du Haut Tarn Cévennes. La différence essentielle concerne une **présence plus importante de pêcheurs "touristes"** qui fréquentent les hébergements de proximité.

On constate **une adaptation des horaires de pêche** plus tôt (avant 9H) et plus tard en soirée (> 19H30 ) pour faire face au flux de canoës en période de haute intensité.

Lors de cette période de 10 à 15 jours, **la pêche est très difficile voire impossible selon les associations de pratiquants.**

## ZONE TARN DE MILLAU

Cette zone correspond à la rivière Tarn de Mostuéjols (12) à avec la confluence avec la Muse, à l'aval de Comprégnac(12).

Cette zone recoupe 2 sous zones :

- Avant Millau : cette zone de rivière est plus anthropisée et reste touristique avec la présence de nombreux campings jusqu'à Millau même.
- Après Millau : la zone de rivière est fortement anthropisée jusqu'à l'amont du passage sous le viaduc de Millau et peu touristique. Elle retrouve ensuite un cours plus sauvage jusqu'à Saint Rome du Tarn.

Le secteur bénéficie de la **dynamique du pôle urbain de Millau.**

Le linéaire du Tarn sur la zone est de 40 km.

### LA BAIGNADE

Cette zone présente un nombre important de communes résidentielles et de campings, avec des tailles plus

importantes que dans les gorges, du fait de l'ouverture des gorges vers la plaine.

La baignade sur ce secteur correspond, par ordre décroissant de fréquentation, à :

- la baignade issue des campings

On dénombre **une capacité d'accueil de 7525 personnes** sur les campings de la zone, incluant Millau, et seulement 70 places à l'aval de Millau.

On peut estimer un pic de baigneurs, issus des campings sur la période de la forte intensité, autour de **3000 baigneurs / jour** pendant 10 à 20 jours et selon les conditions météorologiques

- Les baigneurs "locaux" et hébergés localement

Ils représentent une part importante de la baignade sur une période plus étendue, dès les premières chaleurs, et fortement corrélée à la météo avant le mois de juillet. On retrouve cette **population plus jeune pendant les vacances scolaires estivales**, avec des présences quasi quotidiennes.

On note aussi **la présence d'un public à profil social défavorisé, autour de Millau**, qui semble générer des troubles autour de la confluence avec la Dourbie en Rive droite.

**7 sites de baignades** déclarés par les communes à l'ARS et donc suivis pour la qualité de l'eau de baignades se trouvent



sur la zone,, Dont 1 site aménagé avec la présence d'un surveillant de baignade (Gourg de Bades-Millau).

Mais nous avons identifié **40 sites de baignade en usage**, avec **des volumétries très variables**, selon la facilité d'accès.

Nos comptages ont, en période de haute intensité d'usage, **rarement dénombré des sites accueillant plus de 80 personnes** en même temps. Cette donnée est croisée avec les travaux des ambassadeurs de l'eau du SMGTA

Nous vous proposons une typologie avec 3 types de sites :

- Les sites secrets, difficiles d'accès, réservés à certains locaux qui accueillent de 2 à 10 personnes. ( ex RG de Peyre)
- Les sites intermédiaires, majoritaires en nombre, qui accueillent de 15 à 40 personnes ( ex PINET RG)
- Les sites reconnus et accessibles, qui vont à 80 personnes rarement jusqu'à 100 (ex Gourg de Bades, Pont du Rozier) Seul le site de Gourg de Bades dispose en saison d'une surveillance de baignade.

Nous évaluons le nombre de baigneurs autour de **1000 pers/j au pic de haute intensité**

- Les pauses des pratiquants de canoë.

La location de canoës à l'aval du Rozier est **une pratique existante mais limitée** en nombre, comparativement aux gorges du Tarn. Les **locations faites par des campings sont plus présentes.**

La limite aval des locations se fait à Aguessac, même si des itinérants et des autonomes peuvent poursuivre sur le Tarn.

On retrouve une activité de location, et donc de baignade, également à l'aval de Millau.

A défaut de données de comptages directes, on peut estimer que le parc de bateaux sur la zone en usage sur cette zone du Tarn se situe entre **200 et 400 bateaux. Nous estimons que la part de baigneurs issus des pratiquants de canoë est faible en amont de Millau : autour de 100 pers/jour** en période de haute intensité. certainement plus importante en amont de aguessac mais qui croise les plages des campings.

On totalise la pratique de baignade sur la zone à environ **4100 baigneurs / jour** en période de forte intensité.



Camping sauvage rocher du Champignon rive droite

## LE CANOË KAYAK SPORTIF

La pratique du canoë kayak sportif se limite au site aménagé du **stade d'eaux vives, aquavagues, de Millau**.

Il s'ajoute une pratique événementielle sur le stade d'eaux vives, lors des Natural Games, sur une activité dite FREESTYLE.

Un événement d'envergure croissant sport et loisirs avec plusieurs pratiques sportives sur une descente du Tarn la [TARAWA](#), organisée en juin lorsque les conditions sont favorables.



## LE CANOË KAYAK LOISIR

- La pratique autonome.

Elle est présente, plutôt saisonnière à partir de mai à septembre. Elle rassemble 2 grandes pratiques :

- l'itinérance en canoë jusqu'à Millau ou à l'aval de St Rome du Tarn
- la sortie à la journée, pour des habitants locaux et SUP, canoë ou kayak, gonflables.

Les volumes sont faibles, et évalués à **100 à 200 bateaux sur la période. La pratique est en croissance** et accompagne la mise en place de l'itinéraire GR 736. Une évaluation plus fine de cette pratique serait intéressante.

De nombreux campings offrent des espaces de bivouacs accessibles pour cette pratique, dans la mesure où les campings sont ouverts.



- La pratique de location de canoës.

Elle est présente avec une **flotte totale de 200 à 400 bateaux** :

- chez les campings qui louent des bateaux à leurs clients, en juillet-août et disposent de petites flottes, le plus souvent **inférieures à 50 bateaux/camping.**

On compte **moins de 10 structures campings - location** de canoës sur la zone. Ces structures n'hésitent pas à amener et proposer des parcours sur le secteur Gorges du Tarn. La présence d'une flotte de bateaux n'est donc pas à corrélérer



systématiquement à la présence de ces bateaux sur la zone. Toutefois, les campings apprécient, pour leur logistique, de faire descendre leurs clients jusqu'aux plages du camping.

- chez des loueurs qui proposent des parcours, essentiellement à l'aval de Millau sur le Tarn, avec des combos Dourbie + Tarn, en ce qui concerne le loueur le plus important.
- Les bateliers du viaduc. Il s'agit d'une pratique qui renvoie vers celle des bateliers des gorges sur un parcours de Creissels à Peyre.

**La pratique à l'aval de Millau sur le Tarn tend à se développer** du fait de la présence d'eau dans le Tarn, quand des rivières, comme la Dourbie, peuvent en manquer rapidement.

Les acteurs estiment un pic sur ce secteur **entre 150 et 200 bateaux/jour**.

pour simplifier:

- Le Rozier - Aguessac connaît un faible flux, essentiellement de retour de canoë de Camping location.
- Aguessac - Millau est une partie très peu pratiquée, sauf par des autonomes locaux et des itinérants. On note de rares descentes en location.

- Millau - St Rome du Tarn : une zone qui reprend avec de la location de canoë et le passage sous le viaduc et des sorties souvent à Peyre, ou au lieu-dit " la barque" en Rive gauche. Rares sont les canoës qui vont plus loin jusqu'à St Rome du Tarn. Ils correspondent aux canoës des 2 loueurs de St Rome du Tarn.

## **LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE**

La zone du Tarn à Millau ne présente pas de site valorisé pour la randonnée aquatique ni avec ni sans corde.

Il est juste à noter, à l'aval du bassin du Tarn Amont, sur le secteur des Raspes ( hors zone du bassin), **le développement d'une activité hybride : SUP + sauts** qui semble en émergence et attractive.

## LA PÊCHE DE LOISIRS

La zone à l'amont de Millau est une zone de pêche avec une présence fréquente de pêcheurs.

Classée en 1ere catégorie, elle est pratiquée de mars à septembre sur une pêche privilégiant les salmonidés. La forte présence de pêcheurs se situe à l'ouverture, sur l'ensemble du linéaire, où **la pratique est régulière et offre un bon potentiel**. Elle est renforcée par une pratique des locaux dans la traversée de Millau.

A l'aval de Millau, **la classification passe en 2nd catégorie** piscicole et permet une pêche toute l'année et débute dès Février. La zone est bien fréquentée pour la pêche à l'amont et aval de Peyre. Des soucis de qualité de l'eau ont été notés par les acteurs à l'aval de l'agglomération de Millau sur des épisodes courts.

Il est **difficile d'évaluer le nombre de pêcheurs**, compte tenu de la réciprocité des cartes de pêche en Aveyron. On peut raisonnablement estimer autour de **800 à 1500 pêcheurs de proximité** (locaux ou résidents secondaires) **à partir des cartes de pêche sur la zone, que l'on peut étendre à la Dourbie aveyronnaise**".

Mais le pêcheur disposant de sa carte de pêche a **une forte variabilité de comportement** : certains feront sur l'année, 1 à

2 sorties de pêche, quand d'autres réaliseront plus de 30 sorties... Un travail d'étude approfondie devrait s'appuyer sur la notion de "Sortie de pêche".

Nous demandons au lecteur d'être très mesurés sur les chiffres fournis et les analyses qui pourraient en être fait compte tenu de l'absence de comptage et de pratiques très différentes au sein des pêcheurs.



## ZONE LA JONTE

Cette zone correspond à la rivière Jonte jusqu'à la confluence avec le Tarn, au Rozier.

On peut définir 2 secteurs :

- Avant Meyrueis : la jonte est possiblement accessible et visible
- Après Meyrueis : la jonte est très peu accessible, sauf depuis les campings

**La rivière n'offre pas un débit qui lui permet d'accueillir de nombreuses activités de loisirs** et de Pleine nature. La variabilité de son débit la rend peu attractive pour les entreprises de pleine nature. **Des zones d'assecs** sont marquées, notamment à l'aval de Meyrueis. Le retour en eau se fait à partir de la résurgence des Douzes, environ 7 km plus bas.

### LA BAIGNADE

Les communes bordant la Jonte n'ont pas déclaré de zone de baignade faisant l'objet d'un suivi de qualité de l'eau sur la Jonte.

Néanmoins, nous avons constaté **des lieux de baignades occasionnels**, liés à des périodes de fortes chaleurs.

La pratique est une pratique de rafraîchissement dans l'eau plus que de baignade.

La faiblesse du débit en saison estivale réduit son attractivité pour la baignade.

Ces lieux sont corrélés :

- à la présence de campings : il s'agit de **4 campings** sur l'ensemble du linéaire.
- d'un accès facilité à la rivière comme un pont ou un délaissé routier, à l'aval de Meyrueis. **10 sites de baignade.**

Compte tenu des capacités très réduites de parking, on peut évaluer à **un pic de baignade autour de 100 pers / jour sur le linéaire d'environ 40 km.**



## LE CANOË KAYAK SPORTIF

La pratique est très limitée, elle ne peut se réaliser que suite à de fortes pluies sur le parcours aval de Meyrueis, entre les Douzes et le Rozier.

Sa technicité rend son utilisation limitée à des kayakistes experts, et de proximité.

## LE CANOË KAYAK LOISIRS

Il est absent de la rivière Jonte.

Nous avons noté **quelques usages d'engins de plage** autour des campings, sur des distances inférieures à 100 m, avec souvent des aménagements sommaires de veine d'eau pour rendre la rivière ludique.

## LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE

La Jonte ne présente pas de site de pratique pour la randonnée aquatique.

Il est référencé des explorations de canyon en rive gauche à l'aval des douzes qui n'ont pas ou très rarement de fréquentation ( ermitage St michel , ravin de la Tour carrée. )

## LA PECHE LOISIRS

La jonte est une **rivière de 1ère catégorie et de renommée piscicole**. Par endroits, que ce soit sur le parcours amont ou le parcours aval de Meyrueis, la pratique de la pêche n'est possible que **moyennant l'adhésion à une société de pêche privée**. **On estime à 70% la zone privée, ce qui limite fortement l'attractivité pour les pêcheurs.**

Pêcher la Jonte reste **une activité de pêcheurs plutôt experts sur les plans physique et technique**.

Le nombre de pêcheurs est donc très limité, il est estimé à l'ouverture à environ **50 pêcheurs/jour**.



## ZONE DOURBIE

Cette zone correspond à la rivière Dourbie de sa source sur la commune de Dourbies jusqu'à la confluence avec le Tarn.

**La zone se partage en 3 segments** en lien avec les pratiques de pleine nature :

- La zone Haute Dourbie, de la source à Dourbies, jusqu'à Saint Jean du Bruel.

Il s'agit d'un secteur prisé nationalement pour le canoë kayak sportif. C'est aussi un site utilisé par les entreprises de randonnée aquatique, les baigneurs et c'est un lieu de pêche remarquable.

- La zone Moyenne Dourbie, de l'aval St Jean du Bruel à la Roque Ste Marguerite.

Cette zone est essentiellement utilisée par les pêcheurs et baigneurs.

- La zone Basse Dourbie de la Roque Ste Marguerite à la confluence avec le Tarn et l'arrivée sur Millau. Il s'agit d'une zone de pratique des canoës en location et de baignade de proximité vers la confluence

## LA BAIGNADE

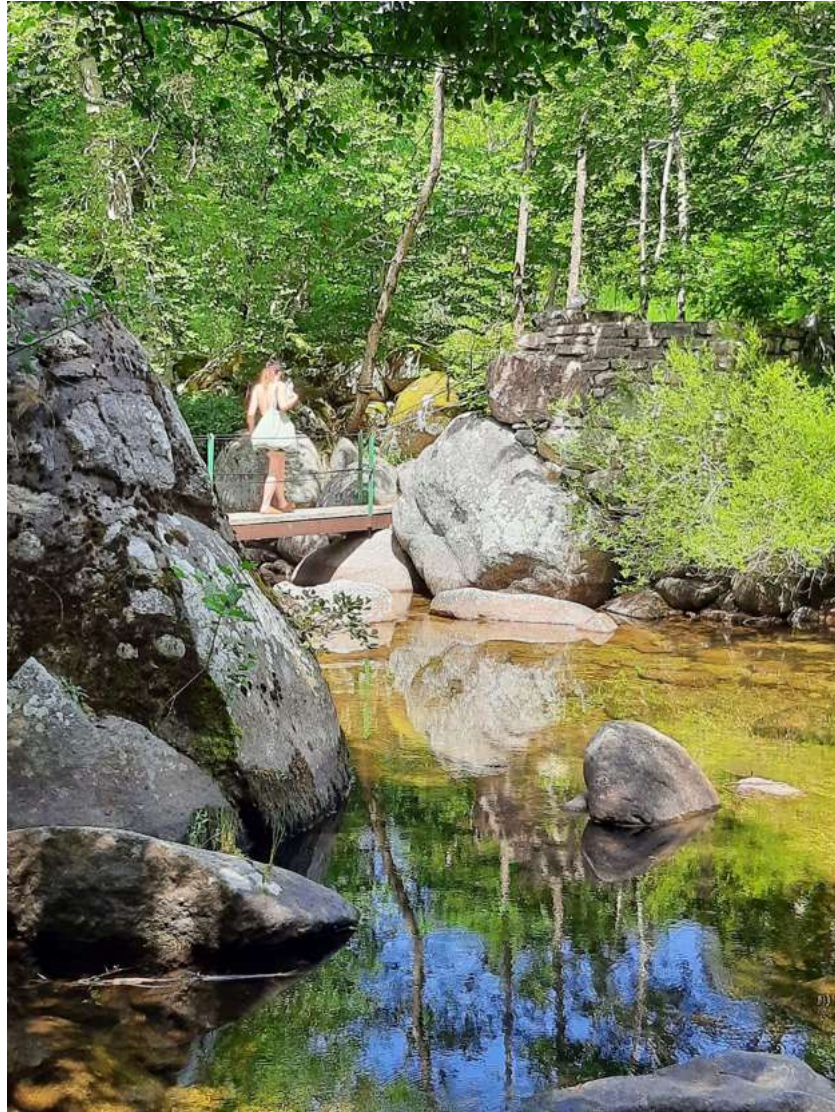
Cette zone présente **une forte attractivité pour la baignade** sur l'ensemble du linéaire. Le site de Saint-Jean-du-Bruel est un site aménagé et surveillé.

La partie Haute Dourbie connaît des sites de baignade par forte chaleur, qui sont le plus souvent liés à la proximité de la rivière ou à sa visibilité, depuis la route.

- La zone de baignade sur le Lac du Devois sur le ruisseau du Bonheur et la baignade sur le Trévezel sur les communes de Saint Sauveur Camprieu et Trèves.
- Le site des Laupies et le lieu-dit "les bastides". Il présente un très fort potentiel de baignade, compte tenu :
  - du stationnement aisé et en nombre
  - de l'accès facilité à la rivière
  - d'un charme important au site
  - de la dimension ludique du ruisseau

Ce site semble **rapidement à préserver au risque d'une surfréquentation** probable et dommageable. Entre 50 et 100 baigneurs sont possibles sur ce site.

- Aval des Laupies à Dourbies. Un ensemble d'accès possibles mais pour de petits nombres de personnes (pont de Prunaret)



- Dourbies la Pensière. La commune dispose d'un camping et d'un cheminement qui relie le bourg au camping, avec un espace de plage et une zone de rocher ludique. La capacité oscille autour **de 30 personnes mesurées sur le site en été.** Cette zone de baignade bénéficie d'un suivi de qualité en saison.
- Aval de La Pensière - Mourier. La baignade "mobile" est une pratique sur ce secteur, parfois depuis La Pensière, en longeant la rivière. On peut considérer que la baignade est pratiquée sur l'ensemble du linéaire.
- Le Mourier. depuis la piste et le panneau d'information pêche du Mourier, on peut rejoindre la rivière par un sentier. De nombreux baigneurs locaux et excursionnistes rejoignent la rivière depuis ce point de parking (10 VL possible). La pratique de baignade s'étale en amont et aval de l'arrivée du chemin. Le site est fréquenté.
- Aval du Mourier - passerelle de Tayrac. Peu de baigneurs s'aventurent dans ce secteur très sauvage.
- Passerelle de Tayrac. Depuis le hameau de Tayrac, peu de places pour stationner, ce qui limite la fréquentation (8 places de VL). La baignade est pratiquée par les habitants du hameau et des randonneurs et visiteurs, sur des durées courtes. On évalue à **30 personnes qui se baignent sur le site autour de la passerelle.**
- Hameau de Tayrac - Saint Jean du Bruel. La rivière reste peu accessible pour les baigneurs sauf à

l'approche de Saint Jean du Bruel, qui a aménagé une plage en été, et dispose du suivi qualité de l'eau, d'un surveillant de baignade saisonnier et d'un panneautage spécifique. La capacité d'accueil est importante, **autour de 80 personnes**, avec des comptages en 30 et 60 personnes.

- Saint Jean du Bruel - La Roque Ste Marguerite. Ce secteur présente des baignades le plus souvent **en lien avec les campings** situés en bord de Dourbie, à l'aval de St Jean. On note le secteur du pont de Cantobre qui croise de gros campings et des espaces facilitant le parking pour excursionnistes avec actuellement **des capacités supérieures à 30 VL** (véhicule léger).
- Les espaces de baignade restent de petites tailles, souvent sans plage et peuvent **générer un étalement important**. A cet égard, **certains campings ont indiqué orienter leurs clients vers des sites sauvages** de baignades ludiques à l'amont de la rivière (secteur Dourbies).
- On constate **la ludification de la rivière** avec des constructions légères sur la rivière.
- La Roque Sainte Marguerite - la confluence avec le Tarn. Cette partie fait 13 km environ. Cette partie de la rivière est **la plus fréquentée par les baigneurs**. Elle compte environ **10 sites de baignade constatée** avec :
  - 6 sites "secrets" accueillant de 2 à 6 personnes.
  - 2 sites de plage de campings qui accueillent de 20 à 50 personnes

- 2 sites de baignade déclaré (pont de Pierrefiche, commune de La-Roque-Sainte-Marguerite et Massebiau, commune de Millau)
- 2 sites à très forte fréquentation, proche de la confluence :
  - **le site de Massebiau avec 100 personnes mesurées**, qui accueille un public local, plutôt populaire à la recherche de fraîcheur. Cette zone marque le début d'une forte anthropisation de la Dourbie sur les 4 km avant la confluence.
  - La zone de 1km avant la confluence, depuis le camping "les rivages", qui présente de la baignade et des jeux de plage de façon continue. **La baignade y est généralisée** avec un double public de locaux et de clients des campings. La zone est fréquentée sur les 2 rives. On note **une forte prolifération de plantes aquatiques** qui limitent la baignade et la navigation. On peut évaluer durant la période de forte intensité touristique entre 1000 et 1500 baigneurs /jour





## LE CANOË KAYAK SPORTIF

**La pratique est présente sur la Haute Dourbie.** Elle se réalise en période de **hauts niveaux d'eau** après des épisodes cévenols ou des précipitations prolongées donc sur des périodes très courtes.

Le public est un public d'experts qui compte un nombre très limité de pratiquants. Ils pratiquent différentes sections de la rivière, essentiellement sur la commune de Dourbies.

Globalement le secteur pratiqué va **depuis le Pont du Prunaret, à l'amont de Dourbies, jusqu'à Saint Jean du Bruel, avec des parcours de très haut niveau technique sur l'amont** ( Classe V )

Cette pratique est ponctuelle et saisonnière, à l'automne et au printemps. Les groupes de kayakistes sont souvent de **3 à 20 personnes sur la rivière.**

**Sa technicité rend sa descente limitée à des kayakistes experts** et souvent de proximité.

**On estime entre 300 et 500 personnes maximum par an,** selon les niveaux d'eau de l'année. Il s'agit le plus souvent des mêmes personnes que celles rencontrées sur le Haut Tarn.

Le Trévezet est navigable encore plus occasionnellement.

## LE CANOË KAYAK LOISIRS

Il est **uniquement présent sur la Basse Dourbie**, du point haut aval du site moulin de Corp (3 km à l'amont de la Roque Sainte Marguerite ) jusqu'à la confluence.

Il est noté une très rare présence d'autonomes sur la partie amont. **La fréquentation est négligeable.**

La fréquentation, sur les 17km aval, est principalement le fait de loueurs de canoës.

On compte 2 entreprises qui valorisent ce parcours avec des prolongements aval vers le Tarn.

Notre évaluation est un **pic autour de 150 bateaux/jour** sur la Dourbie. Nous évaluons à environ **50 bateaux /jour** durant la période de haute intensité touristique.

Nous avons noté **quelques usages d'engins de plage** autour des campings sur des distances inférieures à 100 m, avec souvent des aménagements sommaires de veine d'eau pour rendre la rivière ludique.

## LA RANDONNÉE AQUATIQUE AVEC OU SANS CORDE

La Dourbie accueille des pratiques de randonnées aquatiques sans corde et avec corde , sur la haute Dourbie.

On référence 3 sites :

- Le Bramabiau : Ce canyon avec corde est intéressant, fréquenté par des professionnels mais il est court. La descente présentée de 800m de long sur le site de [référence](#) est incohérente avec les panneaux apposés sur le site géographique, qui indique de démarrer le canyon à 500 m à l'aval du pont. La pratique constatée débute en fait à 100 m à l'aval du pont. La fréquentation estimée oscille **entre 1500 et 2000 pers par an**. La capacité de parking est d'environ 20 VL. Un cadre réglementaire fixait, jusqu'en 2021, les conditions et le nombre de personnes dans le Canyon, l'estimation est faite sur cette base.



- Le secteur Tayrac. Il s'agit d'une zone dans le lit de la Dourbie qui est plus accidentée et propose des glissades naturelles et des sauts. On y trouve tout type de public, baigneurs, clients de professionnels du canyon. Le linéaire fréquenté est estimé à **1,06 km**. La pratique a évolué, elle ne passe plus dans le hameau du Tayrac mais débute par une courte marche sur l'éperon rocheux depuis la D114. La sortie permet de retrouver le parking situé 600m avant l'éperon rocheux. La fréquentation est évaluée à **3500 pers/ an**



accompagné par des professionnels

Le Tayrac dispose d'une [réglementation](#) de la pratique qui ne semble appliquée que par les professionnels.

- Le secteur Mourier. Il s'agit d'une zone dans le lit de la rivière qui est plus accidentée et propose des glissades naturelles et des sauts. On y trouve tout type de public, baigneurs, et "apprentis canyoniste", clients de professionnels du canyon

Le linéaire fréquenté est estimé à **1,4 km**. Ce secteur est dans le Gard et fait l'objet d'une [réglementation](#) qui n'a pas été reconduite depuis 2022. Néanmoins, en 2023, un travail conjoint entre la mairie et les professionnels a remis en place un tableau de présence qui évalue, de début juillet au 21 août, date à laquelle les professionnels ont cessé de pratiquer le canyon, à **22 groupes de 10 personnes** avec un **grand maximum de 1000 personnes / an**

On note 3 secteurs d'accès au canyon qui s'expliquent par la faiblesse des places de stationnement.

- le sentier d'accès via le hameau du Mourier
- le bord de la D114 en RG
- le hameau de Roucabie.

Les zones de stationnement sont partagées par les baigneurs et les pratiquants autonomes de rando aquatique.

## LA PÊCHE LOISIRS

La Dourbie est une **rivière réputée pour la truite auprès des pêcheurs français. Son attractivité est donc nationale** et particulièrement pour les zones de population du bassin méditerranéen (Montpellier, Nîmes, Béziers,...).



La Dourbie s'étend sur 2 départements et donc 2 fédérations de pêche : l'AVEYRON pour la basse et la Moyenne Dourbie et le GARD pour la Haute Dourbie.

Un certain nombre de secteurs ne font pas l'objet de baux de pêche signés avec les AAPPMA et donc ne sont pas pêchables sans accord du propriétaire.

Il est estimé autour de **2000 sorties réalisées par des pêcheurs "extérieurs"** qui utilisent la réciprocité du Club halieutique pour pêcher la Dourbie, en plus des pêcheurs de proximité de Millau et des habitants de la vallée de la Dourbie. Une clef de répartition entre pêcheurs locaux et pêcheurs "réciprocité" est **estimée entre les acteurs à 50% / 50%**.

Nous avons dénombré plus de **6 guides de pêche de proximité qui fréquentent la rivière au fil de la saison de pêche**.

La largeur réduite du cours d'eau, son étiage estival rend **le croisement des activités de plein air sensible** sur sa partie haute et sur la partie basse.

Les pêcheurs sont peu visibles en période estivale et plus présents en début de saison de pêche en 1ere catégorie : de mars à juin et selon les niveaux d'eau à la fermeture de la pêche. La température de l'eau conditionnant fortement l'activité de la truite et sa survie, les pêcheurs oscillent entre l'aval et l'amont.

La configuration de la Dourbie rend son accès relativement difficile et physique sur certains secteurs, en plus de l'assèchement estival de certaines portions..

La truite endémique suppose une bonne technique pour être pêchée, ce qui la limite à des pêcheurs d'expérience.

**Les pêches électriques de la FDP12 confirment la présence de poissons en nombre**, toutefois leur capturabilité, réservée aux pêcheurs aguerris, peut donner l'impression d'une perte en nombre et conduire à un sentiment de "surpêche" ressenti par certains pêcheurs .

## 7. LES INTERACTIONS

La photographie posée dans la partie précédente sur les pratiques permet de comprendre ce qui se passe sur les différentes zones du bassin versant en termes d'activités de pleine nature, ainsi que d'apprécier l'intensité des pratiques.

Les travaux d'échange avec les acteurs ajoutés aux analyses de terrain ont permis **d'apprécier les interactions entre usagers, clients, professionnels intervenant sur la rivière et notamment leurs interactions avec les autres usagers des sites de pratiques.**

Dans cette partie nous aborderons donc :

- A. **Un regard général sur ce qui a pu nous être dit et constaté sur les relations entre acteurs de la Pleine Nature** lors de la phase d'entretiens.
- B. **Un regard par activité.** Il s'agit de regarder par activité si des tensions sont récurrentes.
- C. **Une approche territorialisée** permettant d'identifier des zones de tensions.

### A. REGARD GENERAL

L'agence KIPK travaille sur un grand nombre de territoires de pleine nature en France et à l'étranger et notamment dans des espaces patrimoniaux de grandes valeurs comme le bassin du Tarn Amont.

Ces territoires accompagnent, et parfois subissent, la valorisation de leurs patrimoines par l'économie du Plein Air.

Des tensions aiguës peuvent naître :

- entre professionnels locaux (ex : canyoning dans le Caroux)
- entre professionnels et territoires (ex : PNR du Verdon et activités aquatiques )
- entre professionnels et habitants ( ex : Gorges du Gardon)

Au regard du poids économique que représente le tourisme et l'économie du Plein Air sur le bassin versant du Tarn, nous faisons plusieurs constats :

→ **Le premier est celui d'un fonctionnement pacifié entre acteurs du Plein Air.**

Ce point majeur nous semble avoir plusieurs explications possibles :

- ◆ Une forte imprégnation locale des acteurs du plein air qui en font des habitants tout autant que des entrepreneurs, le plus souvent amoureux de leur territoire ou de leur département (Lozère, Aveyron, Gard)
- ◆ Un écosystème d'acteurs publics qui forment, animent, accompagnent cette économie et ses acteurs : ADEFPAT, le collectif médiation Pleine Nature Millau Grand Causses, démarche exemplaire, le PNR des Grands Causses, le Parc National des Cévennes ( ex Manifeste Canyoning...)
- ◆ Une identité locale forte, respectueuse d'un certain art de vivre Massif central avec une transmission de valeurs entre les générations de professionnels. Ce qui est particulièrement vrai pour les professionnels

des sports de nature l'est un peu moins pour le monde de l'hôtellerie de Plein Air .

→ **Le second est celui de la connaissance des acteurs entre eux**, des réseaux formalisés ou d'opportunités qui peuvent rapidement se créer selon les besoins (ex : sur les arrêtés sécheresse de 2022 et 2023, ex du réseau Whatsapp des campings des bords du Tarn en Aveyron...)

→ **Le 3ème est celui d'innovation et de bonnes pratiques** qui participent à limiter les tensions territoriales (ex : La gestion concertée du canyon du Tapoul par la mairie des Rousses, le collectif multipartenarial de médiation des conflits Pleine Nature de Millau Grands Causses,...)

Donc avec une approche globale sur les 3 départements du bassin, on peut dire que **l'organisation des activités de plein nature se passe bien.**

Pour autant, certaines interactions entre activités et acteurs génèrent des tensions, c'est ce que nous allons détailler en suivant.



## B. REGARD PAR ACTIVITÉ

Nous reprenons ici les activités identifiées comme étant en interaction avec la ressource eau.

On rencontre plusieurs formes d'interactions qui peuvent générer des conflits :

### *La randonnée aquatique*

1. **Une tension avec certains acteurs de la pêche** qui y voient une activité intensive, au regard du nombre de personnes introduites dans le milieu, et un impact présumé négatif sur les milieux aquatiques.
2. **Un développement de nouveaux sites de pratiques** pour satisfaire la forte demande des clients et sortir de la saturation des sites existants.
3. **L'arrivée ponctuelle et saisonnière de professionnels indépendants sur les sites locaux**, qui ne respectent pas les accords locaux ni la réglementation en place et nuisent à l'image globale des professionnels. A cet égard, il est souligné que **le facteur humain devient de plus en plus essentiel** pour limiter les tensions et permettre la poursuite des activités.

### *Le canoë kayak et les bateliers du Tarn*

1. La présence de moteur thermique sur les embarcations des bateliers ainsi que les priorités de passage sont mal comprises de certains canoéistes.
2. **L'intensité croissante de la location de canoë** qui écrase les autres pratiques par un **modèle de gestion intensif inadapté au territoire**.
3. La tension sur l'incapacité des loueurs de canoës à stopper la location sur les portions de rivière qui n'ont plus assez de débit pour supporter l'activité, et l'incidence induite sur les milieux.
4. La présence de plus en plus d'événements sur l'eau et dans un cadre horaire élargi (nuit).

### *La baignade*

1. L'intensité croisée entre activité canoë et zone de baignade qui génère des tensions et des dangers
2. Le comportement des baigneurs sur les plages vis à vis des milieux aquatiques et des micro barrages
3. Les comportements des jeunes millavois tout l'été sur les sites de saut.

#### 4. L'accès à l'eau sur la Haute Dourbie

##### **Le camping**

1. La tendance au "chacun pour soi" entre les campings
2. Le comportement des baigneurs sur les plages des campings vis à vis des milieux aquatiques (micro barrages)
3. La question du bivouac d'une nuit en haute saison sur le site classé et l'accueil en camping pour une nuit

##### **La pêche**

1. Les pratiques nocturnes, de type paddle ou sortie canoë au crépuscule, donnent l'impression qu'il y a toujours du monde sur l'eau, pas de répit pour les pêcheurs qui voient les périodes du matin et de la soirée comme des créneaux d'activités pour eux et la faune.
2. Des tensions en interne au monde de la pêche avec des approches différentes, parfois idéologiques, sur la gestion des milieux aquatiques.
3. Des tensions internes face au réchauffement des rivières et la modification des habitats liés au réchauffement climatique.

## C. APPROCHE TERRITORIALISÉE DES TENSIONS

### 1. La **DOURBIE** est au centre de tensions :

- La Haute Dourbie.

Les acteurs locaux de la pêche perçoivent la baignade et la randonnée aquatique conduite par les professionnels, comme des atteintes au milieu aquatique. Cette position a conduit à des arrêtés limitant la randonnée aquatique jusqu'en 2021 dans le Gard uniquement.

Les flux de véhicules importants de baigneurs et de professionnels de la randonnée aquatique, sur le réseau routier étroit, au dessus de St Jean du Bruel, est mal perçu localement

- La Basse Dourbie.

On note des tensions liées à **la pratique de la location de canoë par faible niveau d'eau** qui serait à l'origine :

- d'un piétinement des milieux par les canoéistes coincés sur des radiers.
- l'aménagement sauvage de veines d'eau par les professionnels pour faciliter la circulation des canoës. Ces

aménagements favorisent le réchauffement de l'eau et de la prolifération d'algues.



## 2. Le site du Pas de Soucy :

Ce point géographique fait l'objet d'un regain d'attention pour la pratique de la randonnée aquatique depuis quelques années. Connu par les professionnels depuis plus de 20 ans, il a été remis en avant comme proposition touristique ludique et à présent pratiqué par plusieurs professionnels en saison. Il pose aujourd'hui des problèmes de sécurité avec son utilisation par des baigneurs et des autonomes en SUP et canoë gonflables notamment.

La dangerosité du site, en amont et en aval du Pas de Soucy, du fait de la présence de siphons à conduit à la prise d'arrêtés (préfectoraux et municipaux) interdisant la circulation des embarcations et de la baignade. Mais un flux s'organise depuis l'aval... notamment depuis le camping Huttopia situé à proximité. La présence de professionnels avec leurs groupes tend à inciter la venue de novices et le risque d'accident. Un travail a été mis en place sur ce sujet avec les partenaires

## 3. La digue de St Enemie :

Cet ouvrage dégradé présente **un risque d'accident pour les pratiquants** venant de l'amont du Tarn ( Mont brun). Un affichage a été remis en place pour l'été 2023 avec un contournement obligatoire mais le site reste très mal aménagé, générant des pollutions par frottement et des risques de blessures. **Plusieurs loueurs et professionnels sont inquiets** des conséquences d'un



accident pour l'ensemble de l'économie du Plein Air sur Sainte Enimie.



4. La pratique du canoë entre Sainte-Enimie et le cirque des Baumes :

Ce secteur est l'épicentre de l'économie de la location de canoës et de barques de bateliers. Elle est identifiée comme un lieu où l'intensification de l'économie du canoë conduit à la mono activité "canoë" subie par l'ensemble des autres acteurs locaux : baigneurs, campings, pêcheurs, habitants saisonniers. Si les canoës sont plus visés que les barques de bateliers, **ce n'est pas l'activité qui est mise en cause mais son intensité** depuis la période COVID ( 2020- 2021) .





5. Les règles de circulation et les aménagements sur le hotspot la Malène les Détroits.

En lien avec le point précédent, l'intensité de l'activité pose la question du "vivre ensemble en période de forte fréquentation". L'activité des bateliers est rendue difficile par la non prise en compte des règles de priorité de circulation (code des transports) par les canoës. Des aménagements de la rivière sont réalisés pour faciliter



l'activité en période de flux important. (rocher du champignon, veine d'eau,...)

6. Le Tarn à l'aval de Millau.

Ce secteur est perçu, pour l'heure, comme secondaire et éloigné des flux. Il interpelle néanmoins par **sa dynamique de développement d'activités.**

- effet niveau d'eau : Accroissement de l'activité canoë, notamment par le report de l'activité canoë de la Dourbie vers l'aval du Tarn après Millau.
- la recherche de point d'attrait sur la rivière ou à proximité pour localiser de nouvelles activités (hybridation SUP + sauts de rochers + rando sauvage dans les rases)

## 7. Le pôle d'activités Pleine Nature de Millau :

Il est constaté ( ou perçu) un accroissement du nombre de professionnels et d'entreprises de la Pleine Nature intervenant sur le bassin versant. Suite à une forte demande Post Covid, de nombreux professionnels ont développé une activité indépendante plutôt que salariée. Cet état de fait, a mis en tension le recrutement des entreprises locales et ajouté des acteurs sur les sites de pratiques en termes de créneaux et de gestion des flux. Certains comportements d'opportunisme ont même nui aux ententes et accords avec des propriétaires (parking sauvage, horaire, comportement) fragilisant l'accès aux sites. Il s'agit essentiellement de tensions sur l'activité de randonnée aquatique.



Glissière aménagée d'accès à Millau en embarcation.

# Cartographie du bassin versant





## 8. LES IMPACTS PERÇUS

La notion d'impact fait partie des termes dont la définition varie selon la nature et l'histoire des interlocuteurs.

Nos entretiens, avec plus de 30 acteurs, en lien avec l'économie touristique du Plein Air en milieux aquatiques, nous ont exposé à des définitions très diverses, que nous précisons au cas par cas. L'idée générale des acteurs est qu'un IMPACT peut être POSITIF ou NÉGATIF.

Plus rationnellement, l'ADEME dans son service "expertise" définit **l'impact environnemental** comme suit : *"Le concept d'impact environnemental désigne l'ensemble des modifications qualitatives, quantitatives et fonctionnelles de l'environnement (négatives ou positives) engendrées par un projet, un processus, un procédé, un ou des organismes et un ou des produits, de sa conception à sa « fin de vie »."*

L'évaluation d'un impact environnemental est quantifiée grâce à la mesure d'indicateurs de flux et d'indicateurs d'impacts potentiels.

### Pour l'eau, l'ADEME en retient quatre :

- eutrophisation des eaux douces ;
- écotoxicité aquatique ;
- eutrophisation des eaux marines ;

- consommation d'eau (indicateur de flux).

### Pour les ressources des sols et la santé humaine, l'ADEME utilise les quatre indicateurs suivants :

- consommation d'énergie primaire (indicateur de flux) ;
- épuisement des ressources non renouvelables ;
- toxicité humaine ;
- occupation des sols

Lors des entretiens, il a été demandé aux acteurs :

- d'identifier les impacts perçus, des activités de Pleine Nature autres que les leurs, sur la ressource eau, sur le bassin versant.
- d'identifier si, dans leur propre activité, ils étaient susceptibles de générer des impacts, lesquels ?
- quelle réponse actuelle ils mettaient en place.
- d'apprécier si, pour eux, les choses avaient évolué depuis qu'ils interviennent sur la zone.

## 1. LES IMPACTS PERÇUS

Il est bon de rappeler que la mission a été conduite :



- en pleine discussion sur les arrêtés interdépartementaux sécheresse (printemps 2023) faisant suite à des interdictions de certaines pratiques lors de l'été 2022.
- avec le souvenir, souvent difficile, de la gestion de l'incendie de Mostuéjols ayant occasionné, en pleine saison touristique, des fermetures et des activités empêchées.
- dans le contexte national de tensions, autour de l'eau, de la raréfaction de la ressource en eau, en particulier après la sécheresse de 2022, et de manifestations...
- dont les manifestations suite à la création de réserves d'eau (dites "bassines") à usage agricole à Sainte-Soline (79), ayant marqué l'activité médiatique.

Les principaux impacts perçus :

- Tout d'abord, les acteurs des activités de la pleine nature **ne s'identifient pas comme les acteurs "impactants" à prioriser** sur la question de la ressource Eau. Ils expriment le fait de parfois **servir de diversion aux vrais acteurs de l'impact** sur la ressource. Ils rappellent à cet égard :
  - qu'ils **ne sont pas des préleveurs** de la ressource eau mais des usagers de l'eau.
  - que l'eau du bassin est à la base de leur économie et que **la préservation de cette ressource, en quantité et qualité, est indispensable à la poursuite de leurs activités**. Ils s'y sentent liés et se voient comme les gardiens

de sa qualité. Ce point est partagé avec les campings.

- La présence de pollution sur le Trévezel parfois oubliée, liée à l'histoire des lieux :
  - cas des mines et terrils de Villemagne- Dourbie ,
  - Mine en amont du Bramabiau
- L'activité agricole :
  - *Les prélèvements directs (pompage) et indirects (gestion des ouvrages du Lévézou) sur la ressource pour des stratégies de production éloignées du bassin Amont.*
  - *L'usage de traitements en arboriculture aux incidences possibles sur la microfaune aquatique*
  - *L'incidence indirecte, par ruissellement et pénétration karstique, de résidus de pratiques culturales de plus en plus intensives sur les différents causses du bassin.*
  - *L'utilisation facilitée de l'eau pour l'activité agricole (pompage dans le Tarn pour de nouvelles activités agricoles de type arbres truffiers)*
- La qualité de l'assainissement et son suivi :

Sont notés, et croisés par différents acteurs, des problèmes ponctuels perçus<sup>4</sup> pendant leurs activités :

- L'impact d'orage de la station d'épuration de Florac sur la qualité de l'eau .
  - La présence d'odeurs nauséabondes sur le site de St Chély du Tarn et la zone des cascades.
  - L'épuration sur la Malène et les campings en période estivale de saturation.
  - L'épuration sur le hameau de Hauterives en saison.
  - L'assainissement sur Millau<sup>5</sup> :
  - L'assainissement en amont du Bramabiau
  - La défaillance de propositions, en nombre d'assainissement et vidange, pour les véhicules type camping car et van qui "dégazent" en pleine nature au bord des cours d'eau.
2. Le manque de transparence sur les systèmes non raccordés au réseau de prélèvements directs par les particuliers et entreprises ( campings,...) et leur assainissement autonome.

3. Les travaux en rivière. Sans préjuger du caractère légal ou des souplesses administratives selon les départements, les acteurs interviewés sont interpellés:
- par des aménagements avec des engins directement dans le lit de la rivière.
  - par des aménagements perçus comme "sauvages" et à la main pour faciliter la circulation des embarcations (barrage de canalisation des veines d'eau).

---

<sup>4</sup> **Nous rappelons qu'il s'agit de perceptions, donc elles peuvent être sujettes à subjectivité voire décalage temporel avec la réalité de 2023...**

<sup>5</sup> Incident en août 2021, avec un dysfonctionnement de la station d'épuration suite à un problème électrique. Des arrêtés d'interdictions ont suivi pour interdire la baignade et les pratiques nautiques, mais cela a marqué les esprits... Il est ajouté la question de la gestion post orage et du raccordement du vieux Millau à la Station.

## 2. LES IMPACTS PERÇUS PAR ACTIVITÉ

Les éléments présentés sont ceux évoqués par les acteurs sur leur activité, ou bien les activités présentes sur le bassin.

Les acteurs sont unanimes pour ne pas oublier que **l'activité récréative permise par les activités de plein air a un IMPACT TRÈS POSITIF sur l'état psychologique des clients et usagers**, souvent en stress sur leur lieu de vie et dans leur vie professionnelle.

Les activités sont aussi l'occasion d'une **médiation**, devenue indispensable, **entre eux et le milieu naturel, pour respecter et développer de bons comportements.**

### **La baignade**

Les impacts identifiés sont :

- Piétinement du lit mouillé, notamment pour se rafraîchir
- Réalisation de constructions légères :
  - type micro barrage,
  - empilement de galets "artistiques" et "instagram mables"
  - Trous, avec ou sans équipement de type pelle
- Pollution diffuse via l'usage notamment de crème solaire sans précaution.

- Déchets ( pique nique)
- Perturbation du milieu (bruit d'enceinte, cris, feu, sauts, matériels de plage...)
- Impact étendu sur l'ensemble du bassin versant.

### **La randonnée aquatique**

Les impacts identifiés sont :

- Piétinement du lit mouillé.

Nous avons constaté, sur le terrain, que la plupart des professionnels privilégient la marche sur rocher ou le long de la rive. A l'inverse, les pratiques autonomes sont plus impactantes (ramenées à l'individu).

- Perturbation du milieu aquatique.

Les déplacements dans l'eau et les sauts peuvent générer des mouvements d'eau parasites qui mobilisent des sédiments et déstructurent les couches d'eau, pouvant perturber l'étagement des températures. L'étude IRIS Consultant sur la pratique Canyon sur la Dourbie et les travaux du [CGED](#) n'ont pas statué sur l'impact négatif de cette pratique.

- Circulation de véhicules des professionnels, clients et usagers et parkings "sauvages" pouvant occasionner une gêne.

- La pratique autonome de la randonnée aquatique. Très proche de la baignade ludique car ne faisant pas appel à des cordes, la randonnée aquatique dans la Haute Dourbie se pratique aussi dans l'accompagnement, soit de façon libre, par des usagers disposant du matériel ou de la technicité, soit comme cela a été rapporté, par d'anciens clients qui retournent seuls sur les lieux après les avoir identifiés et repérés avec un professionnel...
- Approche intensive de l'activité et faible retombée territoriale.

Au-delà de l'impact environnemental, **la question de l'acceptabilité locale des pratiques est un enjeu.** Il y a 20 ans, il y avait une rotation par jour dans la rivière à l'aval de TAYRAC ou de MOURIER, aujourd'hui l'optimisation de la "saison touristique" conduit à 2 rotations et 3 sur d'autres secteurs. Cette pratique est ressentie comme une "**consommation du territoire**" sans retombée compensatoire sur l'économie (ex: bar restaurant de Dourbie) ni implication locale (action de prévention et suivi des milieux aquatiques)

Ce problème est souligné fortement sur la Haute Dourbie (12,30), notamment par les acteurs de la pêche et la commune.

## **Le canoë kayak Sportif**

Les impacts identifiés par les acteurs sont quasi nuls. Sont juste évoquées des pratiques de **camping sauvage, institutionnalisé sur** le Haut Tarn, entre Bédouès et le Pont-de-Montvert, notamment lors d'événements.

Les acteurs de la pêche soulignent que cette pratique n'a lieu qu'en "hautes eaux" et qu'elle ne perturbe pas le poisson et très peu le milieu.

## **Le canoë kayak de loisirs**

Les impacts identifiés sont :

- Une approche intensive de l'activité canoë de location sur la saison estivale.

Elle est perçue comme exclusive et **inadaptée au milieu par le nombre de bateaux sur l'eau** depuis quelques années.

- Le piétinement du lit mouillé.

Cet impact, évitable, est corrélé à 2 situations :

- la faiblesse du niveau d'eau rendant difficile la lecture de la rivière et la prise



des veines d'eau, et imposant une sortie du canoë et sa traction sur le fond.

La question des seuils minimums de niveau d'eau pour la navigation est évoquée par plusieurs acteurs professionnels, au même titre que les seuils hauts pour la navigation. Aucune rivière ouverte à la location sur le bassin n'a fixé un seuil minimal de pratique. La question est particulièrement évoquée sur la Basse Dourbie et sur la zone amont de Montbrun - Sainte Enimie

- La faiblesse technique des clientèles qui n'ont pas de lecture de la rivière, ni de connaissance de leur impact potentiel sur le milieu.

Cette faiblesse technique peut se retrouver dans la pratique autonome, mais le plus souvent les autonomes ont un bagage technique supplémentaire.

- La dégradation des zones de pause, de débarquement et d'embarquement.

Sur la période de haute intensité touristique, **l'arrêt des canoés est continu sur l'ensemble des rives** sur

l'ensemble des linéaires, de la zone gorges du Tarn et de la basse Dourbie. Dans une moindre mesure, il existe aussi sur la zone Tarn Cévennes et Tarn de Millau.

Cette pratique génère du piétinement, et **des impacts connexes liés à la baignade** dans des zones habituellement pas ou peu accessibles aux simples baigneurs.

La multiplication des embarquements et débarquements, sur le site classé des gorges du Tarn, s'ajoute à l'usage de véhicules thermiques et d'aménagements spécifiques d'accès à l'eau.

- L'intensification du trafic routier pour les navettes de clients et de bateaux.

L'impact de la circulation routière, au service de l'économie de la location de canoës et barques, est noté, avec le constat de "bouchons" en période de haute intensité touristique, essentiellement dans les gorges du Tarn.

Nos comptages routiers en période de forte intensité touristique sur une journée ont conduit au chiffre d'**1 véhicule "lourd" (minibus ou bus 24 places) avec ou sans remorques, pour 12 véhicules de passage.**

Au-delà de la circulation, l'impact routier de véhicules à proximité de cours d'eau est à présent reconnu sur la rivière, il a été évalué, depuis peu, par le [CEREMA](#).

"L'industrialisation" de la pratique de location de canoës induit un impact lié au matériel utilisé pour la logistique des bateaux et des clients.

### ***Les pratiques autonomes de loisirs ( gonflables, SUP, randonnée aquatique...)***

Les pratiquants autonomes sont **un public croissant** sur le bassin du Tarn Amont, la dynamique du GR736 devrait accompagner ces pratiques.

Habitants de proximité, excursionnistes, pratiquants en séjour, ils développent des activités de plein air en autonomie, avec leur matériel, le plus souvent. Si leur nombre est difficile à évaluer, ils sont présents toute l'année.





Leurs impacts portent sur :

3. La pratique du camping sauvage sur l'ensemble du linéaire, dont le site classé des Gorges du Tarn, avec une incidence sur la perturbation du milieu ( ex : abreuvement de la faune dans le Tarn, déchets organiques et ménagers, feux)
4. La pratique d'activités dans des horaires élargis, impactant les autres activités et les milieux (coup du soir à la pêche avec des canoës à 21H, rando aquatique en dehors du cadre horaire sur le Bramabiau,...)
5. La perturbation des milieux. Il s'agit notamment de pratiques d'activités sur des périodes à enjeux pour la faune et la flore (ex : navigation en période de nidification, randonnée aquatique au printemps avec remontée des cours d'eau et piétinement des frayères... )
6. La pénétration est toujours plus facilitée dans le milieu par l'évolution du matériel pour un nombre accru de personnes : accessibilité financière du matériel, légèreté, faible technicité. Certains matériels comme les waders, les SUP, les float tube, les packrafts, participent à générer de nouveaux impacts.



## La pêche de loisirs

Elle peut être rapprochée des pratiques autonomes de loisirs, mais elle s'organise dans un cadre plus formel avec détention d'un permis de pêche qui correspond de fait à un droit de pêche.

Les impacts évoqués sont :

- Piétinement du lit mouillé. Il est remarqué par la fédération de pêche de l'Aveyron que ce comportement ne génère pas d'impact majeur tant qu'il n'est pas pratiqué à forte intensité.
- Déchets ( pique nique, fil de pêche, leurres,...)
- La perturbation des milieux :
  - sur **des périodes à enjeux** pour d'autres espèces
  - **par la pratique de pêche qui "tue"** du poisson ou conduit à sa mort par des pratiques de relâche de poissons blessés
- le risque d'introduction d'espèces invasives ( matériel de pêche, waders, chaussures, appâts).

Tous ces impacts possibles ne doivent pas faire oublier que la pêche des salmonidés sur la tête de bassin versant vit un bouleversement qui risque de conduire à

la perte de ses populations de poissons au grand désespoir des pêcheurs.

**Les raisons principales ne sont pas liées à l'idée d'une "surpêche"** sur les cours d'eau du Tarn amont, ni aux quelques modalités d'impacts évoqués ci-avant. Les acteurs représentatifs de la pêche identifient 2 principaux facteurs de dégradation :

- les conditions hydrauliques avec une diminution des débits d'étiage, la volatilité des débits, et surtout l'augmentation de la température de l'eau nuisant à la survie des salmonidés.
- La dégradation de la qualité des milieux aquatiques nécessaires à l'alimentation des poissons par évolution des pratiques anthropiques, agrochimie, drainage, aménagement.

### Autres...

7. Les castors du Tarn. Certains campings s'affichent comme démunis face à la dégradation de leurs plantations et espaces paysagers par les populations de castors du Tarn.
8. La prolifération de plantes aquatiques ou inféodées rendent la navigation et les activités de baignade



difficile sur la Basse Dourbie. L'impact sur le milieu n'est pas évalué. ( ex : Jussie, renoncule aquatique,...)

9. La diffusion de nouvelles espèces. l'exposition du bassin a des flux de personnes et de matière variées participe à la diffusion d'espèces nouvelles et parfois invasives. Espèces visibles (ex jussie) et invisibles, comme des bactéries impactant la faune aquatique.
10. Le changement climatique agit sur la température de la masse d'eau et son réchauffement, induisant des risques pour de nombreux écosystèmes aquatiques et des proliférations (cyanobactéries). La question de la survie d'espèces comme les salmonidés sur certaines portions du cours d'eau est posée

## 9. ANALYSE ET PRIORITÉS

L'agence KIPIK conduit des actions d'analyse et de médiation sur plusieurs bassins versants et rivières touristiques de France (Ardèche, Gave de Pau, Orb, Gardon,...). Chaque bassin est spécifique, mais sur l'ensemble des bassins, **le changement climatique et l'incidence des pratiques sur le milieu sont questionnés.**

Dans le cas du Tarn Amont, les acteurs interviewés témoignent d'un **attachement fort au site** mais aussi d'un **regard lucide** sur les changements en cours et le besoin de s'adapter, pour peu qu'on leur **propose des solutions réalistes.**

L'analyse suivante essaie de prioriser les grands enjeux du débat, pour nous ouvrir à un schéma de progression collectif des activités de Pleine Nature, en lien avec la ressource Eau du bassin du Tarn Amont.

### Les points majeurs à retenir :

1. **L'économie touristique du bassin s'ancre sur l'eau**, et fait largement son attractivité touristique. Tous les acteurs ont besoin de cette ressource : campings, prestataires pleine nature, habitants.

2. **Les activités de Pleine Nature, "ne prennent pas la Ressource" mais elles la valorisent.** Les prestataires ont donc intérêt à la conserver en quantité et qualité.
3. **La séquence Post COVID**, qui a généré des flux mal contrôlés d'usagers et de clients, **semble derrière nous.**
4. Toutefois, **des attentes sociétales se sont ancrées** autour des activités dans la Nature, et de la présence **d'eau, comme valeur touristique** en période de canicule.
5. **Les impacts et les tensions ne sont pas annualisables !** on doit donc approcher la situation et les réponses en dissociant 2 périodes :
  - a. La forte intensité d'usage. Il s'agit de 10 à 20 jours par an, facilement identifiables.
  - b. La moindre intensité d'usage de 345 à 355 jours par an soit 94,5% du temps.

Il semble majeur de penser et d'organiser les réponses dans ce cadre.

6. **Les professionnels des activités de Pleine Nature, sont formés à la question des incidences de leur activité sur le milieu.** Leur présence est un gage de réduction des impacts de l'activité.
7. **L'industrialisation des pratiques semble à l'origine des "rares" tensions** dans 2 activités phares .
  - a. La location de canoës.

Le pic mesuré à **1306 embarcations / jour dans les gorges du Tarn en 2023**, ramené à la largeur de la rivière place l'intensité du pic à **82% de celui de l'Ardèche au pont d'Arc**. Si ce chiffre est à mesurer au regard du nombre de jours de l'année concernés par ce flux, environ 4%, il reste que la logistique nécessaire pour absorber le maximum de personnes sur une période, même courte, de forte intensité, est aussi celle qui génère le plus d'impacts.

**La question du modèle touristique des gorges du Tarn** peut se poser à l'heure de la labellisation en Grand Site de France.

b. La randonnée aquatique.

La problématique est similaire à celle de la location. La très forte demande d'activités ludiques dans l'eau par les touristes, activité du type randonnée aquatique, a généré 2 types de comportements chez les acteurs :

- **L'intensification des pratiques** sur les sites existants, avec le passage à plusieurs rotations par jour par "canyon", donc des descentes plus rapides avec les groupes et plus de passages.
- **La recherche de nouveaux sites naturels de pratique.** ( ex : Pas de Soucy, Raspes,...).

8. **Le changement climatique est intégré** et les professionnels sont conscients et en recherche d'alternatives, pour adapter leurs activités, ce qui peut générer des tensions et doit donc être accompagné ( ex : Basse Dourbie, Zone Tarn Cévennes.)

9. **Les acteurs ont le sentiment d'une lecture réglementaire et administrative différente** entre les départements , particulièrement sur la rivière Tarn entre les départements de la Lozère et de l'Aveyron.

10. **La perception des impacts négatifs chez les acteurs est liée à ce qui se voit facilement, et ce qui perturbe l'ordinaire de leur pratique...** Mais approcher les impacts nécessite aussi de raisonner sur des aspects moins visibles à l'œil et plus insidieux. **La capacité de rebond des milieux aquatiques (résilience) est réelle et actée, mais elle peut atteindre des seuils**, par effet cumulatif, de répétition des impacts, et par l'intensité du nombre des dommages causés.

11. **2 activités se sont massifiées** sur le bassin :

a. **La baignade** avec des locaux, des excursionnistes, des touristes en séjour, en camping. On évalue autour de **10 000 baigneurs/jour** le pic en forte intensité d'usage sur l'ensemble du linéaire. La baignade a un **effet cumulatif important** sur les sites.

b. **La location de canoës.** Le constat est de **1306 embarcations/jour** au pic annuel et des mesures de **plus de 300 embarcations/h** en période de forte intensité. On note l'industrialisation de la pratique, qui consiste à développer une logistique qui "coûte que coûte" réponde à la demande, sur une période très courte (10-20jours) .

## LES PRIORITÉS ( selon KIPIK)

1. **Engager une double démarche de progression** avec le monde du tourisme de Pleine Nature, mais aussi plus largement sur les sujets majeurs d'impact sur la ressource eau du bassin (captage, usages, assainissement). Sans ce double travail, la démarche ne sera pas crédible pour les acteurs. Chacun doit faire son chemin de progrès.
2. **Informier et communiquer un protocole clair sur le bassin, pour les travaux en rivière**, à destination des propriétaires publics et privés.
  - d. Réduction des usages de véhicules...
  - e. Information générale sur l'usage des rivières dans la continuité du travail réalisé sur la qualité de l'eau de baignade.
5. **ANTICIPER et RÉSOUDRE les points chauds de conflictualité.**

Nous identifions :

- La question de la Haute et Basse Dourbie : sur la baignade, la randonnée aquatique, la pêche, la location de canoës.
- La randonnée aquatique sur le pas de Soucy et l'expansion de l'activité sur le modèle "coastering".
- L'impact des pratiques des baigneurs.

3. **Différencier la stratégie d'actions entre période de forte intensité d'usage et période de moindre intensité.**
4. **Structurer les besoins d'aménagements du bassin versant** pour la pratique durable de location de canoës et les pratiques autonomes sur l'eau :
  - a. Passage des ouvrages
  - b. Réduction des incidences de piétinement et frottement (fond et berges), notamment des besoins d'aménagement ponctuels en rivière,
  - c. Embarquement et débarquement privés et publics,

# PARTIE 3 : INTENTIONS ET PROPOSITIONS D' ACTIONS





Les acteurs rencontrés et interviewés ont identifié des impacts, mais aussi **des besoins et des idées pour améliorer la relation entre leurs activités de Pleine Nature et la ressource Eau.**

**Tous les acteurs ne sont pas au même niveau :**

- ni en termes de force de proposition de solutions possibles,
- ni dans la prise d'engagements vis-à-vis de la réduction de l'impact de leurs activités.

Si certains ont **d'ores et déjà de bonnes pratiques**, le partage n'est pas organisé, et **l'idée d'actions partagées à plusieurs acteurs n'a pas pu identifier l'animateur de cette action.**

Nous proposons, dans cette partie, de reprendre, de façon exhaustive par thème ou activités, **les propositions faites par les acteurs pour répondre aux impacts.**

Ces éléments pourront être une base de travail avec les acteurs vers un **schéma d'actions structuré, cohérent et validé.**



## PROPOSITION D' ACTIONS SUITE AUX ENTRETIENS

N°	Thème / activité	Proposition d'action
2	Rando aquatique	Mise en place d'un protocole température de l'eau dans les vasques pour limiter la pratique quand les vasques chauffent et donc que le poisson est plus fragile.
3	Rando aquatique - Mobilité	Parking depuis St Jean de Bruel et navette partagée entre professionnels sur le modèle de gestion du canyon du Tapoul.
	Rando aquatique	Reprise des protocoles d'encadrement de la pratique sur les sites du Tayrac et du Mourier, en incluant les pratiques autonomes et la baignade.
4	Rando aquatique	Site du Pas de Soucy : poser un fonctionnement de manière collective sur ce site au-delà des réglementations ponctuelles successives.
5	Rando aquatique	Approche collective sur le développement de nouveaux sites .
6	Baignade	Réduction de l'impact des crèmes solaires sur le milieu : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des études scientifiques sur ce thème</li> <li>• Travail sur l'identification de produits sans impact - Approche Massif central avec le laboratoire Pierre Fabre d Avene ( 34) sur un produit respectueux</li> <li>• Communication sur le bon usage des crèmes solaires et les alternatives.</li> </ul>
	Baignade	11.besoin de baignades surveillées dans les gorges pour canaliser et limiter les baignades sauvages, diffuses.

		12. Définition de lieux de baignade autorisés et de lieux interdits.
7	Baignade	Communication sur le piétinement et le bon usage de la rivière, notamment sur les constructions de galets, le respect du vivant <i>“A la rivière, on n’est pas à la plage”</i> . Film en diffusion continue : camping, location de canoë, OT, hébergement,...réservation
	Canoë loisirs	Dépasser la simple location pour mieux former les gens sur l’eau. Proposer un atelier sur les bons gestes en canoë, voire une formule <i>“River patrol”</i> à l’image des <i>“Bike patrol”</i> en montagne.
	Canoë loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avancer sur des seuils de niveau d’eau de pratique, sur les niveaux bas et haut, pour s’adapter au changement climatique. ( reprise de l’arrêté interdépartemental de police de la navigation )</li> <li>• Questionner l’objectif de pic de bateau/jour et l’acceptabilité locale tant pour les usagers que pour les milieux.</li> <li>• Se concentrer sur la réduction des impacts en période de forte intensité.</li> <li>• Engager un travail de fond sur l’information préalable des clientèles de location et des autonomes sur les bons comportements sur la rivière.</li> <li>• Approfondir la pollution dûe aux plastiques ( bateau, déchets) - ex <a href="#">la pagaie sauvage</a></li> <li>• Penser les mobilités par parcours et le parcours client pour réduire l’usage des véhicules.</li> </ul>
	Pêche	13. Freiner les effets du réchauffement des cours d’eau par des pratiques collectives adaptées ( baignade,...)

	Pêche	14. La question du nettoyage des équipements des pêcheurs quand ils changent de rivière ex : du feutre des chaussures / une information serait utile dans un contexte où la pêche dans l'eau est de plus en plus présente ( waders, float tube).
	Collectif	L'activité itinérante est en croissance et un besoin de lieu d'hébergement léger à la nuitée est exprimé sur le tronçon navigable du Tarn. L'accueil en camping, à la nuitée, en haute saison, semble difficile. Une proposition, avec réservation et places limitées + WC sec, serait intéressante. Les localisations évoquées sont : Ste Enemie , la Malène, les Vignes, Aguessac ( site possible sur esprit nature). Ce besoin est à croiser avec le besoin des grimpeurs... // la question de la maîtrise foncière d'un espace dédié à la nuit des itinérants est évoquée.
	Collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>La priorité est la communication et l'éducation des usagers avant de réglementer</b></li> <li>● Systématiser les supports vidéos et papiers en multilingues ( Hollandais et Anglais)</li> <li>● Systématiser l'information sur les bons comportements : vidéo capsule de 3 min avant les activités</li> </ul>
	Collectif	Poser les bases d'une autorégulation au regard de la capacité d'accueil ( rivière, parking, site) ou de la capacité de rebond des sites et milieux ( expertise scientifique). Il s'agit de questionner les activités les plus "industrialisées" et en expansion continue.
	Collectif	Proposer un bilan carbone des entreprises et des activités de pleine nature proposées à l'échelle du bassin versant.
	Collectif	Travailler les coûts partagés : ex de la valise mutualisée de pesage des gilets.
	Mobilité	Travailler des solutions de réduction d'impact des mobilités : <ul style="list-style-type: none"> <li>● Via les campings vers activités</li> <li>● Entre pros sur les sites peu accessibles</li> </ul>



- Sur les zones étroites du type gorges du Tarn
  - voie vélo des gorges de Ste Enimie aux Vignes

**Le travail de partage avec les acteurs en octobre 2023** a ouvert des perspectives vers des actions prioritaires pour les acteurs du plein air du Tarn amont.



# Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont  
Siège social : Sainte-Énimie  
48210 Gorges-du-Tarn-Causse  
Antenne : Millau  
Tél. 04 66 48 47 95 (standard)- [www.tarn-amont.fr](http://www.tarn-amont.fr)



## Contact :

Samuel HOUDEMONT  
Agence KIPIK Conseils  
[kipikplus@gmail.com](mailto:kipikplus@gmail.com)  
tél : 0698486926

Rédaction achevée : septembre 2023, modifiée le 25 novembre 2023, correction finale 28 décembre 2023.

